

Regard socio-historique sur les contradictions positionnelles et présentes des Burkinabè et des Sénégalaises dans la politique

NDEYE ASTOU NDIAYE 

Maitre-Assistant en Science politique Université Cheikh Anta DIOP de Dakar Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
ndeyeastou37@outlook.fr

Résumé

La Science politique traite de l'objet « femme » depuis le milieu des années 1950 avec la variable « sexe » dans le comportement politique.¹ A cet effet, cet article revendique son inscription dans le champ de la sociologie politique mais aussi dans celui des études féministes en Afrique. Son objectif est de revenir, d'un point de vue socio-historique sur la possibilité d'une présence et d'une position considérables des femmes du Burkina Faso et du Sénégal tout en mettant l'accent sur les controverses existantes et qui les détournent dans un premier temps, des scènes politiques et d'y avoir, dans un second temps, une situation répondant à la légalité. Cette réflexion s'interroge dès lors sur les contradictions existantes de la présence et de la position politique des Burkinabè et des Sénégalaises ?

Assurément, le constat fait dans ces deux pays pour lesquels nous avons un discernement intuitif, fait remarquer le dynamisme historique des femmes dans la lutte pour l'acquisition de leurs droits, notamment politiques. Seulement en interne, il est aussi perceptible que des efforts nets restent à faire tant sur le plan de la présence des femmes sur la scène politique que sur le plan des postes ou places occupées au sein des partis ou encore dans les fonctions nominatives et électives.

Mots-clés : Présence et participation politique, femme et politique, précolonialité, Afrique et organisation sociale.

DOI: <https://doi.org/10.36615/r8gaca03>

Abstract

Political science has been dealing with the object “woman” since the mid-1950s, along with the variable “sex” in political behavior, and this article claims to be part of the field of political sociology, but also of feminist studies in Africa. Its objective is to come back, from a historical point of view, on the possibility of a considerable presence and position of women in Burkina Faso and Senegal while emphasizing the existing controversies which divert them in a first time, from the political scenes and to have, in a second time, a situation answering the legality. This reflection wonders therefore about the existing contradictions of the presence and the political position of the Burkinabe and Senegalese women?

Certainly, the observation made in these two countries for which we have an intuitive discernment, points out the historical dynamism of women in the fight for the acquisition of their rights,

¹ Se référer aux travaux de l'école de Columbia avec Lazarsfeld, ceux de Nonna Mayer, Duverger, ou encore ceux de Mattei Doggan.

notably political. Only internally, it is also perceptible that clear efforts remain to be made both in terms of the presence of women on the political scene and in terms of positions or places occupied within parties or in nominative and elective functions.

Keywords: Political presence and participation, women and politics, pre-coloniality, Africa and organization.

« L’Afrique a bien traité ses femmes ! Référence faite à la Charte du Mandé² et même bien avant. On n’y a jamais décapité une personne de sexe féminin pour avoir défendu ses droits³ », déclare Dr Diop B⁴. En effet, cette charte évoquée, part d’un *habitus*⁵ au sens de Norbert Elias⁶, qui permettait dans les sociétés africaines que les hommes et les femmes cohabitent harmonieusement, dans la différence mais sans domination aucune de part et d’autre⁷. En regard des « tribulations » de l’histoire du continent, à savoir le « commerce triangulaire⁸ », la colonisation française (assimilationniste), britannique (*indirect rule*), portugaise ou encore le néocolonialisme⁹ font que l’Afrique ainsi que ses ressources culturelles¹⁰ s’en soient fortement « hybridées ». Conséquemment, au XXI^e siècle, le domaine du politique qui doit être celui de toutes et de tous¹¹ reste l’apanage des hommes, malgré les efforts consentis par quelques pays africains en termes de représentation féminine dans les parlements¹² (chambre basse et /ou haute comprise).

Chemin faisant, cet article résulte d’une recherche sur la présence et la participation des africaines dans le domaine du politique¹³ et à des postes seyants. A partir d’une comparaison entre le Burkina Faso et le Sénégal autour du concept de participation politique des femmes, une remise en question et un changement social sont visés afin que celles-ci soient plus distinguées sur la scène politique et se voient confier plus de responsabilités. Bien entendu, le risque de subjectivisme est fort ; néanmoins, un temps de réflexion a été pris afin d’examiner les conditions

- 2 AMSELLE, Jean-Loup « L’Afrique a-t-elle « inventé » les droits de l’homme ? », *Syllabus Review*, 2 (3), 2011, p. 446-463,
- 3 Si on doit la comparer à celle de l’Europe où en 1791, Olympe de Gouge rédigeait la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en réponse à la Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen. Ce qui lui valut la guillotine.
- 4 Entretien personnel avec B. Diop, Docteur en histoire, le 12 juin 2020 à Dakar.
- 5 Dans son ouvrage la « La civilisation des mœurs » Elias recourt à l’*habitus* pour évoquer le type de personnalité psychologique formé par le processus de civilisation des mœurs en Occident.
- 6 ELIAS, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Ed. Pocket, Coll. Poche, 2003, p. 512.
- 7 BACHOFEN, Joharin. J., *Das Mutterrecht. Eine Untersuchung über die Gynaike- kratie der alten Welt nach ihrer religiösen und rechtlichen Natur*, Stuttgart 186 Gesammelte Werke, vol. II et III, ed. p. Karl Meuli, Basel 1948.
- 8 Le commerce triangulaire ou la traite occidentale des noirs
- 9 Le concept de néocolonialisme est utilisé ici en référence aux ouvrages de Kwamé Nkrumah et de Tshiyembe Mwayila : Le système néocolonial est encore plus néfaste que le colonialisme.
- 10 Au sens d’Amin Maalouf dans son ouvrage « *Les Identités meurtrières* » Paris, Grasset, 1998, pour qui les cultures sont dynamiques.
- 11 Phrase lâchée par une enseignante au collège, à la retraite lors d’un échange sur l’actualité politique juste avant le début de cette recherche et qui a attiré notre attention.
- 12 Avec une moyenne régionale de 23,9% de femmes au Parlement (chambre unique ou basse), l’Afrique subsaharienne se place à la 5e place du dernier classement d’ONU Femmes et l’Union interparlementaire (UIP) derrière les pays nordiques, l’Amérique et l’Europe (pays nordiques inclus et non inclus). Selon ce même rapport de 2019, Comme en 2017, le Rwanda figure à nouveau en tête du classement mondial des femmes au Parlement, avec un taux de 61,3% de députés féminines à la chambre basse. La Namibie (7e), l’Afrique du Sud (10e), le Sénégal (11e) et le Mozambique (17e) font également partie des bons élèves du continent.
- 13 Pour Max Weber, le domaine du politique c’est l’instance qui permet le vivre ensemble et la résolution des conflits d’intérêts inhérents à la vie en société. Le politique, dont la conception a évolué au cours de l’histoire, se présente dans les sociétés contemporaines sous la forme d’un ensemble de forces institutionnalisées qui interagissent un champ dit politique. WEBER (M.), *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959. Pierre Favre, notera que « le politique concerne les fonctions de coordination des activités, de résolution des conflits, de hiérarchisation des objectifs que requiert l’existence de la société. La politique est l’activité de ceux qui assurent ou veulent assurer ces fonctions. Le politique est ainsi l’objet de la politique. » FAVRE (P.), *Comprendre le monde pour le changer*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

d'une analyse pertinente respectant les règles d'éthique. De plus, en suivant la même trame que Nathalie Heinich pour qui « la règle wébérienne de « neutralité axiologique », prônant l'abstention de tout jugement de valeurs par l'enseignant ou le chercheur dans le cadre de ses fonctions, est loin de faire aujourd'hui, concrètement, l'unanimité¹⁴ ». Il est ainsi question dans cette étude, d'un relativisme de la « neutralité axiologique¹⁵ » de Weber. Ce sont également les conceptions d'Amartya Sen¹⁶ ou de Hilary Putnam¹⁷. Quant à la littérature sociopolitique sur les femmes d'abord, et de plus en plus sur le genre en général¹⁸, elle est relativement récente et indique des inégalités profondes. Delphine Dulong reliera ce *gender gap* en politique au retard accusé par les femmes dans les domaines économique, social fruits de l'histoire de la France¹⁹. Néanmoins, elle fera noter que les Françaises connaissent des avancées quant à leurs activités lors des élections. En termes d'identité partisane, elles votent encore plus à gauche. En revanche, elles sont généralement « exclues » de l'exercice du pouvoir²⁰ avec une tendance baissière par rapport à certains pays d'Afrique²¹.

Mais pendant longtemps, nombreuses publications ont omis de faire ressortir « le féminin » dans le politique²². ADLER retiendra qu'« Est généralement pourvu, en Afrique noire comme dans la plupart des régions du monde, des attributs les plus caractéristiques de la masculinité. Symboliquement (et aussi, il faut bien le dire, dans la phraséologie moderne des États africains), le détenteur suprême de l'autorité est un père pour ses sujets (en principe, quel que soit le système de filiation) et, en tout cas, un homme, pleinement homme au sens que lui donne le système de valeurs qui prédomine dans la société ²³ ». Mais quoiqu'il en soit, sans pour autant rentrer dans le débat socio-anthropologique du matriarcat, le constat est que dans les deux pays africains constituant nos terrains d'étude, les enquêtes et la documentation mènent vers une dépréciation de la femme dans le domaine politique avec l'influence de la colonisation et de la pénétration des cultures religieuses « importées »²⁴.

En outre, les réflexions qui y ont mis l'accent se tournent quasiment toutes sur les périodes précoloniales et coloniales²⁵ s'accroissant sur la monopolisation masculine de la gestion des

14 HEINICH, Nathalie, « La sociologie à l'épreuve des valeurs », *Cahiers internationaux de sociologie*, 121-2, pp.290, 2006.

15 WEBER, Max, *Le savant et le politique*, regroupant les textes de deux conférences de 1917 et 1919 et intitulées respectivement *Le métier et la vocation du savant* et *Le métier et la vocation d'homme politique*, Union Générale d'Éditions, 1963.

16 SEN Amartya, 1999, *Development as freedom*, Oxford et New York, Oxford University Press.

17 PUTNAM, Hilary, « The Craving for Objectivity », *New Literary History*, 15-2, p. 229-39, 1984

18 Le concept genre sous-entend que le rapport entre femmes et hommes est construit par l'ensemble du processus de socialisation. Pour reprendre Simone de Beauvoir « on ne naît pas femme, on le devient, de même on ne naît pas homme », mais on le devient par l'ensemble du processus de socialisation familiale, scolaire, professionnelle. Les rapports sociaux de sexe s'expriment à travers la division du travail. Définition de la théorie sur le genre développée par l'Unesco dans son Module 1.

19 DULONG, Delphine, « Les femmes en politique », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique, La Découvert*, coll. « Grands Repères, 2009, 789 p.,

20 Ibid., pp. 385-386

21 Au dernier classement mondial de la présence des femmes dans les parlements la France occupait la 17^e place loin derrière le Rwanda 1^{er}, la Namibie 7^e, l'Afrique du Sud 10^e et le Sénégal 11^e

22 Quasiment toutes les études sur l'Afrique publiées dans la période coloniale, ont « masculinisé » le politique. Ce n'est que dans les années 1970, que les reines d'Afrique, les mouvements anticoloniaux de femmes et même les actes individuels ont commencé à être mis en analysés.

23 ADLER, Alfred, « Initiation, royauté et féminité en Afrique noire. En deçà ou au-delà de la différence des sexes : logique politique ou logique initiatique ? », *L'Homme* 3(183), pp. 77-115, 2007.

24 Les cultures religieuses à différencier ici aux religions elles-mêmes ; elles découleraient des cultures et civilisation arabes et gréco-romaines qui excluaient la femme des sphères de décision. Celles-ci avaient peu de droits. <https://www.worldhistory.org/trans/fr/2-927/femmes-en-grece-antique/> BONNET, Margaux. « Les femmes du monde arabe et musulman : à l'Est, du nouveau ? », *Les Cahiers de l'Orient*, vol. 109, no. 1, 2013, pp. 99-101.

25 NGOM, Saliou, *Femmes et politiques au Sénégal. Les dynamiques imbriquées d'inclusion-exclusion de l'indépendance à nos jours*, Ed., l'Harmattan, Coll., Études africaines, 2021, p.481.

affaires de la cité qui viendrait des cultures métropolitaines. C'est le cas de R. Fall²⁶, d'O. Goerg²⁷. Autrement, F. S. Sarr²⁸ fait ressortir la transformation des rapports de pouvoir entre les genres due à la création d'entreprise par les femmes, peu importe sa taille. Cette autonomisation selon elle, leur permet d'élargir le pouvoir sur le plan économique, au sein des couples mais aussi dans le domaine politique. H. Djibo²⁹, dans la même trame que celle de cette réflexion, opte pour une perspective comparative entre le Sénégal et le Niger et analyse l'absence des femmes dans les espaces de pouvoir. Elle fait focus sur la division sexuelle du travail politique comme facteur de ce défaut de présence sans oublier l'institutionnalisation des mouvements féminins intégrés au sein des partis et organisations politiques comme servant à limiter les femmes dans les logiques de mobilisations et d'animations³⁰. En 2021, S. Ngom³¹ montre que la construction élitiste et « lettrée » du pouvoir politique renforçait la domination masculine dans la mesure où l'école était l'apanage des garçons. Or, poursuit-il d'une façon optimiste que les bouleversements sociaux et économiques de la société sénégalaise s'ouvraient à la féminisation à l'espace politique sans une remise en cause des rapports de genre. Les péroraux de nombreux études, débats et colloques sur la question des femmes africaines dans le monde politique, établissent que plusieurs obstacles d'ordre social, culturel, économique, politique, religieux et personnel rendent difficile leur accès à de hautes fonctions politiques, sans que cela ne fasse exception.

A rebours, rien ne leur enlève constitutionnellement, dans la plupart des pays d'Afrique, le droit de se présenter à des élections ou d'être nommées à des fonctions imputables. Comment se présentent les contradictions existantes de la présence et de la position politique des Burkinabé et des Sénégalaises ? L'interprétation ne peut être simplement déroulée. Elle émanerait d'un agrégat de facteurs relevé dans une littérature de plus en plus fournie par la science politique, la sociologie et l'histoire. Peu importe le domaine d'étude, la plupart des résultats et théories portant sur le statut de la femme se concluent par une sous-représentation voire une absence à moindre mesure, du champ politique³². Le pouvoir et la politique restent l'attribut des hommes. Firestone³³ et Descarries³⁴ poseront le problème en termes de rapport de pouvoir et d'exclusion. Irigaray³⁵ et Collin³⁶ prennent une position moins dogmatique en relevant la forte prégnance voire la prépotence masculine sur le terrain politique avec une participation des femmes sur une logique de nette différence et de place de disgrâce. Ce sera principalement, la position de l'approche

26 FALL, Rokhaya, « Femmes et pouvoir dans les sociétés nord sénégalaises », *communication présentée à l'atelier Héritages historiques et processus de démocratisation en Afrique*, Bamako, 26-29 avril, 1994, pp.69-79

27 GOERG, Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio n° 6*, 1997, Femme d'Afrique, mis en ligne le 1^{er} janvier 2005.

28 SARR, Fatou Sow, *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoir*, Paris, l'Harmattan 1998

29 DJIBO Hadiza, *La participation des femmes africaines à la vie politique. Les exemples du Sénégal et du Niger*. Ed., l'Harmattan, Coll. Sociétés africaines et diaspora, 2001, p.424

30 Ibid., p. 135

31 NGOM, Saliou, *Femmes et politiques au Sénégal. Les dynamiques imbriquées d'inclusion-exclusion de l'indépendance à nos jours*.

32 C'est à relativiser puisqu'en Afrique des reines et autres femmes guerrières ou anticolonialistes ont eu à acquérir une place importante dans le domaine du politique. (À voir les études de Cheikh Anta Diop, Fatou Kiné Kamara, Ama Mazama, Amina Mama et toute la branche afrocentriste actuelle)

33 FIRESTONE, Shulamith, *La dialectique du sexe : Le dossier de la révolution féministe*. Trad. de l'Américain par Sylvia Glead. Paris : Stock, p. 306, 1970

34 DESCARRIES, Francine, *L'école rose... et les cols roses. La reproduction de la division sociale des sexes*. Montréal : Éditions coopératives, Albert Saint-Martin et Centrale de l'enseignement du Québec, 128 p., 1983.

35 IRIGARAY, Luce, *Ce sexe qui n'en est pas un*. Ed. Minuit, 217 p., 1977

36 COLLIN, Françoise, « La raison polyglotte ou pour sortir de la logique des contraires ». In *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, avec la coll. de Ephesia (groupe) et de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, p. 669 – 677, La Découverte, 1995.

réflexive analysant les anicroches pour les femmes d'exercer le pouvoir³⁷. Plus précisément, les études concernant le Burkina ou le Sénégal vont majoritairement dans le même sens et sont produites par des femmes ou parfois des hommes sensibles aux droits de ces dernières. Il y est fait remarquer que le sexe féminin est peu présent sur la scène politique et aux postes de responsabilité malgré la possibilité qu'elle en a légalement³⁸. Plus précisément Hadjiza Djibo dans une approche historique de ce phénomène avance que dans les systèmes précoloniaux le statut politique des femmes était plus valorisé et que la mise à l'écart actuelle du politique procède de facteurs multiples comme la colonisation³⁹. Cet article s'inscrit dans les champs de la sociologie politique et particulièrement celui de la participation avec entre autres, des résultats obtenus au cours des années sur le leadership politique des femmes en Afrique. Sa visée est de revenir, d'un point de vue historique sur la possibilité d'une position considérable des femmes du Burkina Faso et du Sénégal, tout en mettant l'accent sur les controverses existantes et qui les détournent dans un premier temps, des scènes politiques et dans un second temps, en essayant de faire ressortir les différences et les analogies existantes entre les deux pays. En effet, le constat fait au niveau des deux États, est qu'il y a un dynamisme des femmes dans la lutte pour l'acquisition de leurs droits notamment politiques. Toujours est-il qu'en interne, il est perceptible que des efforts propices restent à faire tant sur le plan de la présence des femmes que sur la scène politique et celui des positions occupées d'abord au sein des partis ou encore dans les fonctions nominatives et électives (à relativiser)⁴⁰. De même, là où certaines Sénégalaises se réclament, plus commodément, féministes politiques⁴¹, les Burkinabé refusent cette posture « occidentaliste » préférant celle de « défenseurs⁴² » des droits des femmes.

Par ailleurs, dans ce travail le choix de l'approche et de la méthode résulte de l'intérêt porté sur le concept de participation politique des femmes africaines que nous avons eu à côtoyer et principalement des Burkinabé et des Sénégalaises. L'approche retenue sera socio-historique avec une centralité de la comparaison binaire telle que définie par Dogan et Pélassy « *une comparaison de deux cas ayant un certain nombre de similarités mais divergeant sur une caractéristique précise. C'est cette divergence que l'on veut expliquer*⁴³ » entre le Burkina-Faso, un pays d'adoption et le Sénégal, la terre de naissance et de vécu quotidien. Mais dans la comparaison concernant le leadership politique (reconnaissance de la place et de la position de la femme sur la scène politique), le principal est de franchir la barrière de la comparabilité des cas. Situés géographiquement en Afrique de l'Ouest et anciennes colonies françaises, le Burkina Faso (Haute Volta jusqu'en 1983) et le Sénégal peuvent être considérés comme deux cas tout à fait comparables en termes de participation politique de leurs femmes, du fait de leur diversité de trajectoires et les quelques analogies sociologiques. En retour, leur histoire politique reste différente dans la mesure où le

37 ILBOUDO, Monique, « Démocratie, droits et libertés au Burkina Faso ». 2020 [En ligne] <http://www.lefaso.net/lsip.php?article10884>, page consultée le 16 11 2020.

38 MBOW Penda, « Hommes et Femmes entre sphères publique et privée » *Bulletin du CODESRIA*, Dakar, 1 et 2, 1999, p. 73 et DIAWARA, Mahamadou. 1996. « Mouvement associatif et transformation du champ politique ». In *Le Burkina entre révolution et démocratie 1983-1993* sous la dir. de René OTAYEK, Filiga SAWADOGO et Jean-Pierre GUINGANE, p. 229-246, Karthala.

39 DJIBO, Hadiza., *La participation des femmes africaines à la vie politique. Les exemples du Sénégal et du Niger*. Ed., l'Harmattan, Coll. Sociétés africaines et diaspora, 2001, p.424

40 Au Sénégal, il y a un non-respect de la loi sur la parité dans certaines zones, notamment dans la ville Sainte de Touba.

41 Notre réflexion est partie de ce constat dans des discussions banales avec des femmes politiques burkinabé et sénégalaises. A partir de là, nous avons démarré la lecture de thèses, d'articles, d'archives concernant le féminisme et la participation politique de ces dernières.

42 Entretien en ligne avec Madame, E. T. députée à l'Assemblée nationale burkinabé, le 12 avril 2020.

43 DOGAN Mattei, PELASSY, Dominique, *La sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1982, 218 p.

Burkina Faso a connu sept coups d'État réussis parmi lesquels, la révolution de 1983 considérée comme un sursaut salvateur⁴⁴.

Partant de la définition de J. Hamel de l'étude de cas comme étant « une approche susceptible d'englober plusieurs méthodes et techniques de recueil de données (observation directe, analyse de contenu, enquête par questionnaires et entretiens), sans pour autant comporter un protocole méthodologique strict, comme c'est le cas dans l'approche expérimentale⁴⁵ », il est fait notamment appel dans cette recherche au concept tant prisé par la sociologie des mouvements sociaux, de « structures des opportunités politiques⁴⁶ » dans une perspective diachronique et comparative. Celui-ci nous permet de mettre l'accent sur l'environnement politique auquel des mouvements de femmes évoluent et qui peut leur être avantageux ou pas. Concernant la collecte de données, deux options se sont présentées à nous : l'exploitation documentaire et des entretiens qui ont notamment permis de recueillir des trajectoires de femmes politiques et confrontant les données empiriques aux propositions théoriques. Pour la documentation, le point de départ est l'histoire précoloniale. Mais l'accent est mis sur la période de la fin du XIX^e au XXI^e siècles. De la sorte, différentes données secondaires ont été d'abord exploitées à savoir des ouvrages, thèses et articles sur le pouvoir politique en Afrique, les mouvements sociaux de femmes, la participation politique des femmes africaines et enfin des documents officiels et juridiques comme les codes électoraux des deux pays. La majeure partie du travail s'est déroulée durant la Covid-19, à cet effet, les sites internet nous ont permis d'avoir accès à plusieurs documents officiels. Seulement, la mise à jour de certains d'entre-eux reste problématique dans les deux pays avec une tendance baissière pour le Sénégal.

En ce qui concerne le recueil des données primaires, les entretiens semi-directs, l'observation et les focus-groups au sein de trois partis politiques et d'organisations de la société civile ont été utilisés. L'essentiel de la « participation observante »⁴⁷ et des focus-groups, en tout dix (10), ont eu lieu entre janvier et mars 2020 au Sénégal et en avril, alors qu'il était prévu un voyage au Burkina, le Corona virus a pris une ampleur pandémique faisant obstacle aux séries d'entretiens prévues en présentiel. Dès lors, les plateformes tels *Zoom* et *Skype* ont servi de canaux pour mener à bien vingt-trois (23) entretiens individuels dont seize (16) au Sénégal et sept (7) au Burkina. Il faut retenir que l'éloignement n'a rien changé au côté émotionnel et chaleureux des enquêtes⁴⁸.

Concernant le traitement des données, le travail s'est d'abord opéré autour de la segmentation, du tri et de la reconstruction avec une interprétation ; ce qui a permis de faire une analyse des contenus⁴⁹ et d'avoir quatre catégories (participation politique des femmes, position au sein des partis, rapport au pouvoir, difficulté à intégrer la scène politique et à se positionner) subdivisées en plusieurs sous-catégories. Partant de là, une démarche inductive telle que proposée par Blais et Martineau⁵⁰ est retenue.

Les données recueillies ont permis de préciser la problématique retenue au départ. Si nous comparons les Burkinabé aux Sénégalaises quant à leur présence et leur positionnement

44 C'est l'avis de Madame E.T, députée, lors de notre entretien.

45 HAMEL, Jacques, *Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie : quelques notes et rappels*, Cahiers internationaux de sociologie, 1998, p.128

46 MCADAM, Doug., TARROW, Sydney., et TILLY, Charles., *Dynamics of contention*. Cambridge University Press. 387 p.

47 SOULÉ Bastien, Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Recherches qualitatives*, Vol. 27, pp. 127-140, 2007

48 COMBESSIE, Jean-Claude, *La méthode en sociologie*, Ed. La Découverte, Paris, p. 2007

49 WANLIN, Philippe « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels », *Recherche qualitative, Actes du colloque bilan et prospectives de la recherche qualitative*, Hors-Série, n° 3, 2007, p.246

50 BLAIS, Mireille, MARTINEAU, Stéphane « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, 26, p.3, 2006.

dans le jeu politique (partis politiques et gouvernements), la variable indépendante est le lieu d'appartenance tandis que la participation politique à l'aune de la présence et du positionnement est la variable dépendante. De fait, à partir d'une analyse socio-historique partant principalement de la fin XIXe au XXIe siècle et en considération du constructivisme social comme cadre théorique hybride, comment se présentent les cas burkinabé et sénégalais en termes de positionnement et de présence des femmes dans les partis politiques et les gouvernements ? Si nous comparons les Burkinabé aux Sénégalaises quant à leur présence et leur positionnement dans le jeu politique (partis politiques et gouvernements), la variable indépendante est le lieu d'appartenance tandis que la participation politique à l'aune de la présence et du positionnement est la variable dépendante.

Le postulat principal de cet article consiste à confirmer cette citation ci-après « *la liberté politique semble être incompatible avec le pouvoir des femmes.* »⁵¹ avant de mettre l'accent sur les poids social, économique et culturel des femmes burkinabé et sénégalaises qui freinent leur anthèse politique tant présentiel que positionnel. Malgré les possibilités politiques et juridiques offertes en général aux femmes africaines par le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme du 11 juillet 2003 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et en particulier à la gente féminine du Burkina notamment depuis la révolution de 1983 et celle du Sénégal spécialement avec la loi n°2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité dans les fonctions électives et semi-électives, cette catégorie d' « Homme⁵² » n'arrive toujours pas à avoir une place estimable dans les domaines du politique .

A partir des variables discriminantes en rapport avec la question de l'imprégnation des femmes dans le champ politique des cas burkinabé et sénégalais, il est intéressant d'appliquer l'approche constructiviste à cette étude comparative ; ce qui en fera un cadre hybride. A ce titre, l'analyse des lois et traités internationaux promouvant la présence comme sujet et l'individualisation de la femme au même titre que l'homme devrait faciliter ce construit social. La question de la longue « domination masculine⁵³ » en politique prend sens et est souvent viscéralement acquiescée. Or, historiquement la différence de sexes humains n'a pas toujours avantagé le genre masculin dans la mesure où en Afrique et ailleurs, il est fait connaissance de sociétés matrilineaires voire matriarcales⁵⁴ selon les zones et sur des fondements d'une structure duelle mais pas inégalitaire. Le contact avec les négriers suivi de celui avec le colon a précipité une « désacralisation » de la femme et à une discrimination en leur défaveur, connaissant une évolution antagonique⁵⁵ à celle des Occidentales. Contrairement à ce qui se passait pendant des siècles dans les civilisations gréco-romaines⁵⁶ avec l'exclusion des femmes de toute participation à la vie de la cité du fait de leur nature procréatrice- l'Afrique « politique » a pu voir certaines de ses « avoir leur mot

51 Citation tirée des actes du colloque sur « Femmes et histoire » sous la direction de DUBY G. et PERROT M., Plon Paris La Sorbonne, 13-14 novembre 1992.

52 Homme au sens de la Charte Africaine des Droits de l'Homme, incluant les sexes féminin et masculin.

53 BOURDIEU, Pierre, La domination masculine, in : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, septembre 1990. Masculin/féminin-2. pp. 2-31.

54 Renvois faits aux travaux de Cheikh A. DIOP, Fatou Kiné KAMARA, Moussa LAM. De même, RADCLIFFE-BROWN et FORDE, dans leur livre *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, nous donnent les détails suivants « *les ashanti considèrent le lien entre mère et enfant comme la clef de voûte de toutes les relations sociales.* ». Ils le considèrent comme une parenté morale absolument obligatoire. « *Une femme Ashanti ne lésine pas sur le travail ou sur les sacrifices pour le bien de ses enfants...* »

55 Si on suit les conclusions de ces chercheur (res) précédemment cités, les femmes africaines n'avaient séculièrement analysé, pas besoin de combats féministes à mener, leur construit social leur avait permis d'être dans des sociétés égalitaires ou harmonisées bien que différentielle. Inversement, les euro-indiennes avaient peut de droit et que des devoirs envers leurs sociétés, d'où le combat d'Olympe de Gouges, des suffragettes, entre autres. Au contact des négriers, des colons, de l'évangélisation, l'Afrique et l'histoire de ses femmes connurent une autre tournure. Tout devenait sujet de luttes et de revendications, y compris le leadership politique des femmes.

56 FROIDEVAUX-METTERIE, Camille, *La Révolution du féminin*, Paris, Gallimard, Coll. Bibliothèque des Science humaines, 2015, p.384

à dire dans la gestion de la cité ». Leur absence ou présence et position mitigée dont il est fait état à certains moments de la vie politique mérite à cet effet, d'être analysées dans une logique comparative. Ce faisant, il est de prime abord fait état de l'effective position « politique » des femmes voltaïque et sénégalaise ballottée par le poids de la colonisation (I). A l'image des femmes de la métropole, elles perdaient de leur possibilité d'intervenir sur le champs politique puisqu'en France, il y avait à cette période un sentiment d'incompétence légitimés par tous, des femmes en politique. C'est certainement la raison pour laquelle, elles ont été les « grandes oubliées⁵⁷ » pendant longtemps, des publications en histoire, en sociologie, en science politique sur la période coloniale. A partir des actions individuelles ou collectives des femmes diversement appréciées par d'abord, l'administration coloniale puis les régimes postcoloniaux et de plus en plus au niveau international, la présence politique des femmes reste encore un défi perceptible à relever (II).

L'effective position « politique » des femmes Voltaïque et Sénégalaise à l'épreuve du poids de la religion et de la colonisation

Dans son ouvrage intitulé « *L'unité culturelle de l'Afrique noire : domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'antiquité classique* », Cheikh Anta Diop précise « les sociétés africaines étaient essentiellement matriarcales. C'est l'arrivée des religions monothéistes d'une part et du colonialisme européen d'autre part qui a perturbé une organisation sociale dans laquelle la femme détenait une place centrale sinon plus importante que celle de l'homme⁵⁸. » C'est en conséquence que le chercheur et ses disciples⁵⁹ consacrent au matriarcat la place d'acrotère de l'organisation des sociétés africaines. Ils poursuivent en mettant en exergue le fait que dans les zones où le matriarcat n'a pas été influencé par le colonisateur ou par la religion, c'est la femme qui transmet les droits politiques. Il est important de rappeler que dans la Grèce antique, c'étaient les femmes qui transmettaient aussi les droits civiques.

Le point de départ de cette partie sera l'emblématique image de la femme avec la gynécocratie de Bachofen⁶⁰ justifiée par les actes symboliquement politiques des figures féminines (A) en mettant toutefois, l'accent sur la colonisation comme occlusion culturelle à l'affirmation des femmes dans le politique (B).

La gynécocratie de Bachofen légitimée par les actes symboliquement politiques posés par des figures féminines

L'historien Bachofen est le premier scientifique à avoir étudié manifestement, le matriarcat⁶¹ notamment sur le terrain africain. Ses conclusions tournent autour de la femme comme élément phare de la société et du foyer familial. Elle recevait lors du mariage la dot, gérait les biens de la famille et transmettait plus tard, l'héritage. En était-il de même dans toutes les sociétés africaines ? La place des femmes en ce lieu a-t-elle toujours été la même partout dans toutes les provinces ? Il est à remarquer que selon les groupes ethniques et les peuples, les femmes

57 LIAUZU, Claude, *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Colin, 2004, p. 198

58 DIOP, Cheikh. A. *L'Unité culturelle de l'Afrique noire : Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'antiquité classique*, Ed. Présence Africaine, Coll. Poche, 2e édition, p. 220, 1982.

59 C'est le cas du Professeur Aboubacry Moussa LAM, notamment dans son article *Égypte ancienne et Afrique noire chez Cheikh A. Diop ou encore des ressenties recherches Dre Fatou Kiné Camara ou avec ses ouvrages L'union matrimoniale dans la tradition des peuples noirs*, en collaboration avec Saliou Kandji, Éditions L'Harmattan, 2000 et *Pouvoir et justice dans la tradition des peuples : philosophie et pratique*, Éditions L'Harmattan, 2004.

60 BACHOFEN, Johan Jakob, *Le droit maternel : Recherche sur la gynécocratie de l'antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, Traduit de l'Allemand par Etienne Barilier. Lausanne, Ed : L'Âge d'homme, In : *Les Cahiers du GRIF*, Hors-Sérien°2, 1996. Âmes fortes, esprits libres. pp. 198-199.

61 Le *Mutterrecht* (le droit maternel) a souvent été perçu comme un mythe devenu imposant à telle enseigne qu'il a eu de nombreuses critiques.

ont connu une évolution quelque peu différente dans le domaine du politique. Socialement, elle est tantôt considérée comme une déesse, tantôt prise comme une guérisseuse⁶² ou encore représentée par laalebasse⁶³. Mais quoiqu'il en soit, la centralité de la femme dans l'Afrique est une lapalissade. Quant à ses pouvoirs politiques, ils seraient à relativiser dans certains endroits. Le Burkina-Faso et le Sénégal n'ayant pas existé officiellement comme territoire juridiquement limité, les deux États se trouvaient entre les empires et royaumes du Ghana, du Mali et Wolof.



Sources African Studies Center MSU

La place sacrée du droit maternel dans les empires du Mali et du Ghana

Radcliffe-Brown et Forde notent que « Les Ashantis considèrent le lien entre mère et enfant comme la clef de voûte de toutes les relations sociales... Ils considèrent comme une parenté morale absolument obligatoire. Une femme Ashanti ne lésine pas sur le travail ou sur les sacrifices pour le bien de ses enfants...⁶⁴ » À l'alternat, dans le royaume Mandingue, au XIII^e siècle avec l'avènement de la Charte du Mandé, le roi Soundjata rappela le grand rôle joué par les femmes à son accession au pouvoir et prononça sa fameuse phrase « N'offensez jamais les femmes, ce sont nos mères⁶⁵. » C'est aussi le cas dans la presqu'île du Cap-Vert représentant essentiellement aujourd'hui, la région de Dakar, où étaient venues s'installer quatre familles migrantes dont les trajectoires seraient l'Inde puis l'Égypte en passant par le Nigéria, le Fouta entre autres lieux de traversées et de brassages. Ces familles étaient dirigées par quatre femmes : Djiguilane SAMB, Alima FALL, Diaté NDIAGUE et Sine DIOP qui sont considérées comme les fondatrices des peuples Lébous.⁶⁶

Dans la plupart des ethnies de l'Afrique de l'Ouest, il y était prôné le principe d'« égalité dans la différence » comme le préconisait quelques siècles plus tard, Alain Touraine dans un autre

62 Guérisseuse ou prêtresse comme dans les sociétés « Lébous » du Cap-Vert au Sénégal au XIV^e siècle ; une communauté majoritairement pêcheurs venus essentiellement du Djolof.

63 Laalebasse est l'objet dont se sert la plupart des peuples africains pour recueillir le lait, l'eau, le vin de palme ou encore les céréales. Elle représente la vie. L'ethnie Diola au Sénégal l'utilise aussi symboliquement, pour la remise de la dot.

64 RADCLIFFE-BROWN, L. A.R, FORDE, Daryll, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, In : *Population*, 9^e année, n°2, 1954. p. 363.

65 Ce concept émane du roi mandingue Soundjata Keita qui, il y a plus de sept siècles, dans l'actuel Mali, a initié la Charte de Kurukan-Fuga (cf fin bas de l'article). Une Charte qui rend notamment hommage aux femmes qui l'avaient appuyé lorsqu'il était en guerre.

66 Entretien avec Ndiaga Samb, historien spécialiste de l'histoire Lébou, le 17 avril 2020 à Bargny dans la région de Dakar.

contexte⁶⁷ nous confie Abasse Ndione, écrivain sénégalais⁶⁸. En effet, plusieurs exemples de sociétés comme les Fanti du groupe des Akan dans l'Empire du Ghana⁶⁹ ou les Diolas de la Casamance au Sénégal⁷⁰, peuvent être supputées en exemple de matriarcat comme le notait Cheikh Anta Diop⁷¹. Subséquemment, il est constatable dans différentes sociétés africaines que le statut de la femme ne soit pas moindre voire marginalisé. Elle était mère, prêtresse, déesse et reine comme nous le renvoie l'image de la déesse Isis protégeant constamment son époux Osiris dans l'Égypte antique.

Au vu de ce qui a été analysé jusqu'ici, la femme africaine et particulièrement celle des Empires et Royaume du Ghana et du Mali a eu une place et une position différentes mais égales voire, frôlant le « sacré ⁷² » par rapport à celui de l'homme. De même dans les sociétés du royaume Wolof, la femme, mère faisait figure de la conseillère qui orientait les décisions du ou des « décideurs » à savoir le roi et ces hommes de main. Ainsi, un adage bien connu en langue Wolof le rappelle littéralement, en ces termes « *discute avec ton oreiller avant de prendre une quelconque décision*⁷³ », bien entendu l'oreiller représenterait la femme, celle qui partage le lit.

N'empêche, de l'Antiquité au XXI^e siècle même s'il y a eu à foison, des transformations sociétales avec les traites des noirs, l'évangélisation ou l'islamisation, le post-colonialisme ou encore la mondialisation, le droit maternel défendu par Bachofen, la matrilinearité de Evans- Pritchard⁷⁴ et le matriarcat de Cheikh Anta Diop laissent place à des sociétés patriarcales dont la violence symbolique⁷⁵ est légitimée même rendue naturelle, d'abord par la société ensuite par les dominées elles-mêmes : les femmes. Cette évolution n'empêcha pourtant pas, à certaines d'entre-elles de mener des combats de principe contre ce que Bourdieu définit comme un « système de dispositions durables et transposables⁷⁶ », *l'habitus*, qui s'installe.



Représentation de la déesse Isis protégeant son mari Osiris

67 TOURAINE, Alain., *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.

68 Entretien avec NDIONE Abasse, le 16 juin 2020, infirmier de formation et auteur de plusieurs publications dont Ramata. Il est né et a grandi dans la communauté Lébou, où il vit toujours.

69 Les Fanti font partie du grand groupe Akan du Ghana. Beaucoup d'entre eux ont migré vers la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

70 Chez les Diolas on est considéré comme membre de l'ethnie par le truchement de la mère. Du coup il est plus acceptable que la femme se marie ailleurs que ne l'est le mariage de l'homme avec une femme autre que Diola. Ses descendants ne seront pas considérés comme tel. Source : Jeune Afrique, Janvier-Février 1991 « Violence en Casamance »

71 DIOP, Cheikh. A. *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Ibid.

72 La femme représentant la vie et la terre. L'homme ainsi que la femme proviennent de la terre et retournent à la terre.

73 Au même moment un adage français dit « que la nuit porte conseil ».

74 EVANS-PRITCHARD, Edward, E., "Some Notes on Zande Sex Habits" *American Anthropologist*, vol, 75, n° 1, 1973 pp.171-175

75 Voir Langage et Pouvoir symbolique, Paris Seuil, coll. « Points Essais », 2001

76 BOURDIEU, Pierre, *le Sens pratique*, Les Éditions de Minuit, 1980, 500 p.

Les prodigieux actes posés par des femmes de la Volta au Sénégal

Depuis l'Égypte antique avec Néfertiti, il est souvent fait état d'actes de vaillances posés par des femmes africaines. Mais qu'en est-il vraiment de ces femmes et de leur trajectoire. Qui étaient-elles vraiment ? Très souvent les afro-féministes mettent l'accent sur la place occupée par les femmes dans les sociétés africaines. Ainsi, sont relatées l'histoire de différentes femmes à savoir Anne Zingha⁷⁷, d'Angola, Taytu Betul⁷⁸ d'Éthiopie, Pokou⁷⁹ de la Côte-d'Ivoire, Amina de Zaria⁸⁰ du Nigéria, Yennega⁸¹ de l'actuel Burkina-Faso ou encore Ngoné Latyr Lat Sukabé Fall⁸² ou Ndaté Yala⁸³ du Sénégal, entre autres femmes.

Ces dernières sont de plus en plus célébrées par l'Unesco⁸⁴, par des artistes, gouvernants et autres organisations afin de rappeler le statut et la place conséquents de la femme dans les sociétés africaines et surtout sur le plan politique. Cela n'empêche une certaine interrogation ou remarque concernant ces héroïnes, au premier plan de luttes et de décisions changeant le cours de l'histoire. Il est à noter qu'elles sont toutes des reines, des princesses ou des descendantes de lignées nobles. Qu'en fut-il des autres femmes de classes ou de castes inférieures qui étaient *ab initio* assujetties, soit par les esclavagistes puis par les colons, soit par leurs chefs politiques, empereurs, rois ou reines ? Celles-ci passent habituellement inaperçues, d'un lieu à un autre ou au XIX^e siècle d'un pays colonisateur à un autre comme le souligne Odile Goerg⁸⁵. Les privilèges revenaient donc, subrepticement à une catégorie de femmes de classes hautes et à moindre mesure, bourgeoises. Ce qui est nécessaire de souligner ici, c'est qu'à l'instar de Jeanne d'Arc, d'Olympes de Gouges, des suffragettes, des femmes princesses et reines d'Afrique ont pu profiter de leur rang social afin de se propulser et de mettre en avant leur qualité d'« acteur » politique et de cheffe de guerre. Seulement, les Africaines, mères, entrepreneuses⁸⁶, reines ou princesses s'y sont attelées souvent, dans des contextes de traites des noires puis de colonisation dans lesquels, même les hommes subissaient la domination.

77 Anne Zingha est parvenue à éviter la colonisation de son pays. Elle fut reine et reste un exemple de femme politique en Afrique de par ses combats

78 Taytu était épouse de Menelik II et impératrice d'Éthiopie. Elle mena plusieurs combats auprès de son époux contre les Italiens qui voulaient s'emparer des territoires érythréens et éthiopiens.

79 Pokou du Royaume des Baoulé, est connue pour avoir fait déplacer son peuple vers la Côte-d'Ivoire afin de leur éviter le massacre. On raconte qu'elle a sacrifié son fils, en a fait don au fleuve Comoé pour le traverser.

80 Aminatou des Zaria devient reine à la mort de son frère. Elle fût une guerrière Haoussa et savait manier les armes comme peu d'hommes.

81 Yennega est une princesse bien entraînée et une cheffe de guerre. Après plusieurs années de pratique, elle décide de s'enfuir de son royaume, l'actuel Ghana pour s'égarer dans une forêt de l'actuel Burkina où elle fit la connaissance d'un chasseur qui lui permit de réaliser son rêve d'être mère.

82 Ngoné Latyr Lat Sukabé Fall est la fille du roi du Cayor et du Baol, (Damel-Tègne) Lat Sukabé. Pendant que son père était malade en 1699, Ngoné Latyr Fall dirigea l'armée contre les ennemis du royaume, elle vainquit l'armée des Maures ennemies qui venaient attaquer le Cayor. Elle avait alors moins de vingt ans et avait pris la décision de remplacer son père, en se déguisant comme lui. Elle serait, dit-on à l'origine de l'expression « gor baax na, jigeen baax na » (litt: les garçons sont utiles, les filles sont utiles), quand après la victoire, elle se dévoila en enlevant son foulard qui cachait son visage. Cet événement est connu sous le nom de la bataille de Ngram Ngram.

83 Ndaté Yala, du Royaume du Walo, descendante des Mbodj. Elle est connue pour avoir été une farouche combattante des Français. Sa mère Fatim Yamar Khuri est l'incitatrice du célèbre « *Talatay Ndër* », l'immolation des femmes du Walo pour ne pas se donner aux Maures.

84 La série UNESCO Femmes dans l'histoire de l'Afrique, produite par la Division des sociétés du savoir du Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO, a été réalisée dans le cadre de la plateforme intersectorielle Priorité Afrique, avec le soutien de la Division pour l'égalité des genres. Cette initiative a été financée par le gouvernement de la République de Bulgarie.

85 GOERG, Odile, *Op.cit*, 15p., 1997

86 Mbodj M., « The Abolition of Slavery in Senegal, 1820-1890 : Crisis or the Rise of a New Entrepreneurial Class ? », in Klein M. (ed), *Breaking the Chains*, Univ. Of Wisconsin Press, 1993, 222p., pp. 197-211

Avant ces différentes périodes, comme souligné précédemment, les femmes d'Afrique en général, vivaient de manière égalitaire avec les hommes mais dans la différence. Tout en étant sacralisée par leur place de mère, elle n'intervenait pas directement voire publiquement dans le politique. « *Elles murmuraient à l'oreille des décideurs* », nous dira la ministre Burkinabé, Madame Maminata Traoré⁸⁷.

La colonisation comme obstruction culturelle à l'affirmation des femmes dans le politique

Les résultats de la colonisation en Afrique et les reculs consécutifs des représentations sociales, juridiques et religieuses africaines et d'ailleurs, comme chez les aborigènes ont fait des familles matriarcales des objets d'étude en voie de disparition⁸⁸. Nonobstant, en s'éteignant, la famille matriarcale emporte avec elle toutes les formes de gouvernance de la famille ainsi que les configurations de transmission des biens familiaux et du nom de famille, sensibles aux droits des femmes et des enfants, qui la caractérisent. Ce qui sera la résultante de la transformation essentielle des rapports homme-femme avec l'apanage d'une élite académique nécessitant ce qui deviendra un assaut avec le clin-d'œil international des femmes dans le politique : analysé comme une légitimité « légale-irrationnelle

La transformation radicale des rapports homme-femme : l'apanage d'une élite académique.

Au vu de ce qui a été précédemment analysé, il est fait état de sociétés africaines épisodiquement matriarcales et dans lesquelles, il était relativement possible que des femmes occupent des positions de chefs, de conseillères politique ou encore de décideurs « indirects ». A l'image de ce qui se passait chez les peuples Wolofs avec les « *Penc*⁸⁹ » qui réservaient des places aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Mais ces lieux deviennent de plus en plus « illégitimés » s'ouvrant à une transformation. Celle-ci se présente sous la forme d'une assimilation, transposant cultures (langue, religions, arts) et civilisation (gréco-romaine) et occasionnant une certaine hybridation de cultures.

Parallèlement, différents auteurs mettent l'accent sur la position sociale et politique que les femmes occupaient dans les sociétés africaines précoloniales qui a connu une déprédation sous l'effet d'agents exogènes, surtout la colonisation et les religions dites révélées, soit judéo-chrétienne soit arabo-islamique. De la sorte, Assié-Lumumba N'Dri Thérèse⁹⁰ certifie, sans équivoque que les femmes avaient une place politique bien meilleure dans les sociétés africaines d'avant la colonisation. C'est donc l'impérialisme qui les place à l'extérieur de celui-ci comme c'est le cas dans les démocraties occidentales qui oubliaient de prendre en charge la capacité des femmes à participer à la gestion de la cité.

A contrario, dans le continent noir, les organisations politiques précoloniales étaient conçues dans un souci d'équilibre entre les sexes sociaux et biologiques. Ainsi, il est à noter que les femmes des chefs Ashanti du Ghana ont perdu avec la colonisation, leur rôle officiel d'intérimaires en cas d'absence de leur conjoint⁹¹. N'empêche quelques femmes réussirent à apprendre à lire et à écrire ou parfois, à aller à l'école du « colon ». Ce qui les fait prendre conscience de leur droits non pas

87 Entretien avec Mme la ministre déléguée, auprès du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, via la plateforme zoom, le 30 juin 2020 ?

88 AMADIUME, Ifi, *Male Daughters, Female Husbands. (Gender and Sex in an African Society*, Zed Press, London 1987.

89 *Penc* en wolof est cet espace symbolique où se retrouvent les membres de la communauté pour discuter, légiférer, juger ou célébrer.

90 LUMUMBA- ASSIE, N'Dri Th., *Les Africaines dans la politique : femme baoulé de Côte-d'Ivoire*. Paris, L'Harmattan, 1996, 206 p.

91 GOERG, Odile, *ibid.* p.5

initiaux⁹² mais ceux hérités de l'hybridation de leurs cultures qui se rapprocheraient des combats de femmes occidentales à l'exemple des suffragettes⁹³ réclamant leur pleine reconnaissance citoyenne avec l'effectivité du droit de vote à partir du milieu du XIX^e siècle.

Ainsi, la colonisation eut de fait, des retentissements sur le pouvoir d'action et de décision de la femme africaine en général et particulièrement des Burkinabé et Sénégalaises dont les aïeules étaient des guerrières comme toutes les reines citées plus haut ou encore les Amazones⁹⁴ du Dahomey, actuel Bénin, des cheffes politiques et des reines. A la place de ces catégories de femmes, la période postcoloniale produira une élite intellectuelle en groupes associatifs d'où partiront des théories et des thèmes autour du féminisme et droits des femmes. Par exemple, auprès des Burkinabé, le féminisme aura du mal à passer. Il est précédé d'une image mettant en avant des femmes « vulgaires », divorcées ou célibataires, aigries, dénudées et défiant l'ordre social et la virilité des hommes. Il est fait état d'aucune difficulté pour contenir et vilipender le féminisme afin de lui donner l'houseau. Le concept ne s'intégrera pas dans les sociétés burkinabé, semblant si dépréciatif et diabolique. Au Sénégal des mouvements féministes et féminins arrivent à se positionner malgré les réfutations de part et d'autre des communautés : religieuses, coutumières, ethniques... A rebours de ces craintes l'internationalisation des mouvements féminins et féministes se fait et les africaines y prennent part, entièrement.

L'appel international des femmes dans le politique : une légitimité « légale-irrationnelle »

Les premières luttes postcoloniales démarrent une dizaine d'années après les indépendances, portées par des icônes féministes comme Awa Thiam⁹⁵ qui donne *La parole aux négresses* en 1978- Mariama Bâ⁹⁶ qui transcende les conséquences de la polygamie dans *Une si longue lettre*. S'ensuivra le mouvement de Marie-Angélique Savané⁹⁷ qui met en place le groupe féministe « Yeewu Yeewi » (« faire prendre conscience », « libérer », en wolof).

Au-delà de leurs acquis, ces femmes étaient très contestées y compris par des paires qui ne se sentaient pas concernées par les messages qu'elles semblaient véhiculer, « des femmes intellectuelles, « filles de madame⁹⁸ », déracinées jusqu'au bout des ongles qui veulent endoctriner leurs sœurs sans pour autant comprendre leur vécu. On ne peut avoir été choyé par la nature, vécu dans la capitale, voyagé à l'étranger, ne jamais s'être imprégnée des difficultés des femmes du monde rural et s'autoproclamer leur porte-parole. Je suis désolée, ces femmes étaient loin de faire passer nos messages. En revanche, on reconnaît leur force et endurance pour avoir défendu les droits des femmes, dans un contexte hostile. Elles ont osé⁹⁹ », nous dira Mme Kane qui se définit comme « féministe responsable. »

92 L'assimilation semble leur faire oublier qu'initialement, elles avaient le droit de participer au « *Penc* », représentant l'espace public où se prenait l'essentiel des décisions d'ordre social, juridique et politique.

93 LIDDINGTON, Jill, NORRIS, Jill, *Histoire des suffragettes radicales : Le combat oublié des ouvrières du nord de l'Angleterre*, Libertalia, coll. « Ceux d'en bas », 2018, 551 p.

94 Les Amazones ont formé un régiment entièrement féminin dans le Dahomey. Elles ont existé jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

95 Awa Thiam, anthropologue, femme politique et autrice de *Parole aux négresses* paru en 1978

96 Mariama Ba est l'une des plus célèbres auteures africaines, *Une si longue lettre*, son ouvrage phare fut traduit en plusieurs langues.

97 Marie-Angélique est une femme politique, chercheuse et initiatrice du Mouvement « Yeewu Yewi »

98 « Fille de Madame » est le terme utilisé par Madame Kane pour faire référence à l'élite intellectuelle qui portait le combat féministe qui semble-t-il serait bien loin du quotidien des femmes essentiellement rurales

99 Entretien avec Madame Kane, activiste, femme politique ayant vécu au village jusqu'à 16 ans et qui s'est très tardivement engagée dans les combats dans le monde rural avec notamment la création d'entreprises et l'adhésion à un mouvement politique.

C'est ainsi que les luttes féministes n'ont pas toujours eu échos favorables, aussi bien au Burkina, au Sénégal que dans la plupart des pays du monde. Cela n'empêche pas malgré cela, que la question des droits de la femme soit mondialisée, portée au-devant de la scène, sur la table des Nations-Unies et de ses organismes spécialisés. L'année 1976 sera internationalement dédiée à la femme après la première conférence mondiale sur le statut de la femme à Mexico qui sera suivie par celles de Copenhague en 1980, Nairobi en 1985 puis Beijing en 1995 avec une série d'évaluations quinquennales.

Sur le plan continental, à la suite de la reconnaissance du fait que les droits des femmes étaient souvent marginalisés dans le contexte des droits humains, une réunion organisée par *Women in Law and Development in Africa* (WILDAF) en mars 1995, à Lomé, a appelé à l'élaboration d'un protocole spécifique à la Charte des droits de l'homme et des peuples pour aborder les droits des femmes. L'assemblée générale de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a chargé la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) d'élaborer un tel protocole lors de sa 31^e session ordinaire en juin 1995, à Addis-Abeba qui entre en vigueur avec des réserves, dans plusieurs États sur les questions concernant le mariage, le divorce, etc.

Quant à la participation politique des femmes, elle est encouragée par tous les États membres et l'article 9¹⁰⁰ dudit Protocole y est consacré avant même le droit à l'éducation et à la formation.¹⁰¹ C'est dans ce contexte d'internationalisation de la problématique des droits de la femme et notamment de l'Africaine que les États ont manifesté la volonté de promouvoir politiquement les femmes. Pour ce qui est de nos deux terrains d'étude, le Burkina a eu sa première femme ministre en 1958, vingt années avant le Sénégal. Ce sera le début de différentes luttes pour une présence en politique des femmes, qui se heurtent à des barrières socio-culturelles, institutionnelles, politiques, économiques, matérielles ou religieuses.

Malgré les textes légalement existants, l'effectivité de la participation politique des femmes semble être irrationnelle¹⁰² au vu des obstacles sociétaux qui limitent voire empêchent les activistes de mener leurs combats jusqu'au bout de leur logique. Ce sont là, les achoppements d'émergence que rencontrent les féministes qui peinent à faire passer leurs messages constamment jugés en inadéquation avec l'essence de leurs sociétés. Ces dissonances partant des traités internationaux, régionaux seraient conséquentes à des décisions prises sans au préalable prendre en compte la dimension sociale voire sociologique de la question, intrinsèquement, juridique. D'où l'importance des débats¹⁰³ autour de l'universalisme, de l'uniformisme, du particularisme ou encore du relativisme des droits humains¹⁰⁴. Par exemple, avec le Protocole de Maputo¹⁰⁵ reconnaissant l'avortement comme un droit humain au moment où culturellement de nombreux États africains sacralise la grossesse et la vie d'un fœtus à moins de deux mois.

100 Article 9 : Droit de participer au processus politique et à la prise de décision

101 Article 12 : Droit à l'éducation et à la formation

102 En opposition à la domination rationnelle-légale ou légale-rationnelle reposant sur la croyance en la légitimité des règles légales adoptées et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui exercent la domination par ces moyens.

103 MEDEVIELLE, Geneviève. « La difficile question de l'universalité des droits de l'homme », *Transversalités*, vol. 107, no. 3, 2008, pp. 69-91.

104 DIOP, Thierno, *Démocratie et Droit de l'Homme. Nouveaux pièges pour l'Afrique*, Ed. L'Harmattan, p.160, 2021.

105 Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (généralement désigné « Protocole de Maputo ») a été adopté en 2003 par l'Union africaine afin de promouvoir l'égalité des droits pour les filles et les femmes. Outre ses dispositions relatives à l'émancipation économique et politique des femmes ainsi qu'à leur santé et leur bien-être, le Protocole de Maputo est le premier traité panafricain à reconnaître expressément l'avortement comme un droit humain.

La présence politique des femmes : un défi à relever par une volonté politique

Dans le milieu du XX^e siècle alors qu'en Occident les luttes des féministes étaient de désavouer l'ordre patriarcal dominant pour la transformation de la condition des femmes et visaient l'égalité entre les sexes, les africaines avaient d'autres tourments. Assurément, elles vivaient encore dans des colonies et avaient des luttes politiques à mener au sein des partis nationalistes ou de mouvements armés en Afrique du centre, du Nord et aussi de l'ouest notamment en Haute-Volta et au Sénégal. Ces femmes se mobilisaient aux côtés des hommes pour obtenir l'indépendance. Leur participation politique se faisait en termes de manifestations, d'actions clandestines (distributions de tracts, de manifestes, émeutes...). Au lendemain des indépendances, certaines d'entre elles ressentent leur absence dans le jeu politique et particulièrement au niveau des instances de décision.

Concernant les femmes voltaïques, elles démystifiaient dès le départ l'idéologie féministe pour ensuite s'en démarquer « afin d'éviter tout déracinement après des siècles d'esclavages et de colonisation. C'était le moment de refuser toute forme de « recolonisation ». Nous voulions que nos droits soient respectés et que l'on puisse accéder au plus haut niveau d'éducation et dans les instances parlementaires et exécutives mais il n'est pas question qu'on mette sur la table l'accès à l'avortement médicalisé ou encore des problématiques purement occidentales...¹⁰⁶» Malgré, la pluralité des résistances entre les Sénégalaises et les Burkinabé leurs combats restent permanents (A) s'éloignant de prime abord, des contradictions sociétales de la sous-représentation dans les hautes sphères de l'appareil politique et témoignant d'une mobilisation politique encore effective voire imbibée, des femmes pour les hommes (B).

La résistance permanente et plurielle des femmes au Sénégal et au Burkina

Avant la colonisation ce qui pouvait être considéré comme l'Agora était l'arbre à palabre, l'espace public, à l'ombre duquel les communautés s'exprimaient sur la vie sociale, les problèmes du village et sur la politique notamment. Vieux, jeunes, hommes et femmes y avaient leur place selon les problématiques discutées. Plus tard avec l'administration coloniale, le politique devenait le leur et l'organisation était basée sur les réalités occidentales. Les combats tournaient en ce temps, autour de la décolonisation de manière clandestine à travers des manifestations ou par le biais d'associations étudiantes. Moins présentes que les hommes, quelques femmes ont joué leur partition dans ces contestations. C'était le cas de Lalla Fatma N'Soumer¹⁰⁷ de l'Algérie,

106 Propos de Mme G. P, activiste du Burkina, actuellement député et femme engagée dans les luttes syndicales, étudiantes, politiques, entretien sur zoom, effectué le 12 janvier 2020.

107 Femme éduquée née dans une famille de lettrés, elle rejoint la résistance kabyle à l'âge de 20 ans. Prophétesse et stratège, elle est très respectée parmi les combattants. En 1854, elle succède au chef de la résistance Chérif Boubaghla. Cette même année, elle remporte la bataille du Haut Sebaou, sa première victoire contre les Français. Capturée au combat par l'armée française en 1857, elle meurt en prison à l'âge de 33 ans.

Sarraouinia Mangou¹⁰⁸ du Niger, Kimpa Vita¹⁰⁹ du Congo, M'balia Camara¹¹⁰ de la Guinée ou encore Aline Sitoé Diatta¹¹¹ du Sénégal.

Aux indépendances, la domination est ailleurs¹¹² : les hommes s'emparent du pouvoir car étant allés majoritairement à l'école et contextuellement préparés à diriger. Pour les femmes, l'heure était venue de se battre pour l'effectivité d'une rupture avec les stéréotypes de la femme africaine otage et bête de somme d'une certaine ethnologie. Elles se devaient d'avoir la chance de recevoir une éducation et une instruction, de se positionner contre les mariages forcés, etc. Les Voltaïques commencèrent progressivement à se former en groupements et mouvements afin d'acquérir des droits parmi lesquels la participation politique, l'autonomie financière avec l'entrepreneuriat et la possibilité d'aller à l'école, sans pour autant se réclamer d'un quelconque féminisme. A l'inverse les Sénégalaises de manières clairsemées, ont pu manifester la défense de leurs droits et leur féminisme à moindre mesure, avec « une extinction de la dynamique féministe au début des années 2000. »

La détermination des femmes burkinabé pour l'indicible féminisme politique ?

Contrairement au Sénégal, le féminisme au Burkina Faso n'a pas été un mouvement issu de différentes luttes. Néanmoins, il y a eu depuis les années soixante, des femmes « féministes¹¹³ » qui réfutent l'appartenance à ce mouvement et qui ont tout de même, contribué à l'amélioration de leurs conditions. Rares sont les Burkinabé qui affichent leur féminisme comme le font Alice Tiendrébéogo, Monique Ilboudo, respectivement anciennes Ministre de la Promotion de la femme et des droits humains. Concernant Tara Nacanabo, une militante pour les droits des femmes, elle précise : « je ne suis pas contre les hommes mais je veux des meilleures conditions pour les femmes ». Elle refuse d'être qualifiée de féministe, une contradiction verbale mais pas dans les actes¹¹⁴. D'où vient maintenant cette contestation et cette absence d'un réel féminisme burkinabé ?

Primo, il a fallu du temps à la gente féminine nouvellement décolonisée et acquérant le droit de vote, de se rendre compte de leur infériorité si ce n'est de leur absence, dans la sphère politique. Ainsi, les premières organisations féminines et les femmes instruites se sont rassemblées en des centaines d'associations, sans se prévaloir du statut de féministe qu'elles jugeaient exclusif. *Secundo*, comme le souligne Madame O., « se réclamer du féminisme allait créer des heurts entre

108 « Sarraouinia » signifie « reine » en langue haoussa. Elle a été chef politique et religieuse présidant depuis Lougou, la capitale aux destinées du royaume Azna, dans le sud-ouest du Niger. En 1899, elle organise la résistance contre la colonne d'exploration Voulet-Chanoine, réputée l'une des missions les plus meurtrières de la colonisation française en Afrique de l'Ouest

109 Jeune fille issue de la noblesse, Dona Beatriz tombe malade en 1704 et prétend être possédée par l'esprit de saint Antoine. En ce début de 18ème siècle, le royaume du Kongo était divisé par des guerres civiles, son ancienne capitale, São Salvador, abandonnée avec l'arrivée des Portugais au Kongo en 1482. Dona Beatriz appelle à la reconstruction du royaume et l'émancipation du peuple du Kongo face au colon portugais.

110 Militante politique au sein du RDA, le parti pro-indépendance de Sekou Touré, M'balia Camara dirige le comité local des femmes de ce parti dans la ville de Tondon, dans le Nord-est du pays. Membre très active de la contestation contre le délégué colonial local, le chef Almamy David Sylla. Après une altercation, ce dernier attaque M'balia Camara le 9 février 1955 et la blesse gravement avec son épée alors qu'elle était enceinte.

111 Originaire de la basse-Casamance, Aline Sitoé Diatta fut l'une des premières résistantes contre la domination française. Orpheline très jeune, elle a été élevée par son oncle paternel. Quand celui-ci est mort à son tour, elle est partie vivre à Ziguinchor où elle a travaillé comme docker puis à Dakar où elle trouva du travail comme domestique chez un colon. Un jour de 1941, elle entend une voix lui dire d'entrer en résistance contre les colons pour sauver le Sénégal et de retourner en Casamance sous peine de connaître un malheur. Elle choisit tout d'abord d'ignorer cette voix et devient paralysée quatre jours plus tard.

112 La domination masculine s'entend par un habitus donnant aux femmes et aux hommes un rôle prédéterminé.

113 Ce sont des femmes qui refusent tout lien avec le féminisme et qui paradoxalement, réclament les mêmes droits que les féministes d'ailleurs.

114 information.tv5monde.com/terriennes/tara-nacanabo-feministe-malgre-elle-au-burkina-faso-50618

hommes et femmes alors que pour nous autres africaines, les combats ne sont pas contre les hommes mais avec eux, pour sortir de ce système qui offre peu de chance aux jeunes et aux femmes, d'accéder également, à des fonctions politiques. Il faut néanmoins, souligner que les combats qu'ils soient féministes ou tout simplement féminins produisent des résultats. L'essentiel est qu'on reste authentiques, africaines, burkinabé¹¹⁵.» C'est donc une question de construit social. Tercio, l'idéologie féministe qui reviendrait à une domination de la femme sur l'homme, selon la majeure partie des Burkinabé, les femmes y comprises¹¹⁶, ne peut être songée et théorisée dans ce pays où l'on défend l'idée, depuis la révolution sankariste que la première ressource du pays, c'est l'humain, à la fois la femme et l'homme. Les citoyens doivent agir pour un développement inclusif, dans le sens « Ubuntu ¹¹⁷»

Chemin faisant, depuis les indépendances, nombreux sont les mouvements de femmes qui se créent pour plusieurs raisons. Vu sous l'angle des SOP¹¹⁸ (structure des opportunités politiques), ce fait serait corollaire à l'accès aux décisions publiques prises sous la présidence de Sankara. La première reste cependant, l'essor de l'entreprise féminine et la seconde, la défense de leurs droits qui rejoint les conventions et traités signés et adoptés au niveau international puis en interne. En conséquence, l'État burkinabé a élaboré un dispositif institutionnel et juridique incitant la représentation des femmes. Il s'agit de la Constitution de 1991 qui met la femme sur le pied d'égalité que l'homme, et promulgue le code des personnes et de la famille. A ce niveau, la reconnaissance de l'autorité parentale est une avancée considérable. N'empêche le dernier gouvernement nommé en janvier 2021 ne compte que neuf femmes sur trente-trois ministres¹¹⁹.

Jusqu'à présent, les partis politiques ont encore du mal à responsabiliser les femmes, malgré l'idée du système de quotas existant depuis 2000 et renforcé par la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales. Sans doute, dans le domaine de la gouvernance démocratique, cette loi constitue l'une des réformes législatives phares adoptées par l'Assemblée nationale burkinabé au cours de ces dernières années.

En effet, le processus qui a abouti aujourd'hui, à l'adoption de cette loi est le corollaire d'actions menées par les diverses entités de la société civile, en particulier par les acteurs non étatiques tels les organisations féminines qui ont mené des activités de plaidoyer et de lobbying auprès des partis politiques et de l'Assemblée nationale. Malgré les féminismes qui ne disent pas leur nom, les Burkinabé réussissent à produire des résultats assez significatifs au niveau de la représentation politique. A l'inverse, des efforts restent à faire surtout au niveau de l'Assemblée où en 2021, le pays enregistre neuf femmes pour un total de cent-vingt-sept (127) parlementaires contre 19 députés femmes soit 6,3%, à l'avant dernière législature. Cette régression est surtout due à un assouplissement du système de quotas et à un manque de volonté politique voire sociétal.

115 Entretien avec Mme O., jeune militante féministe qui avoue réfuter son féminisme pour mieux faire passer son message auprès des populations et ne pas se faire passer pour une « déracinée », le 8 février 2021 sur zoom.

116 Lors de notre recherche, nous avons banalement posé la question de savoir qu'était le féminisme et l'écrasante majorité des réponses tournait autour de la prise de pouvoir par les femmes, d'une supériorité des femmes au niveau des instances de décisions. Ainsi pour ces interviewés, il faut un réveil collectif des consciences comme cela a été le cas en 2014.

117 « Je suis ce que je suis grâce à ce que nous sommes tous », en langue Bantoue et popularisée par N. Mandela et D. Tutu pour mettre en relief, l'humanité et la fraternité

118 FILLIEULE, Olivier, et Lilian Mathieu. « Structure des opportunités politiques », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2^e édition mise à jour et augmentée. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 573-580.

119 <https://www.gouvernement.gov.bf/gouvernement/membres-de-gouvernement>

Des Sénégalaises entre féminisme politique « assumé » et défense controversée de leurs droits

« Si la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit également avoir le droit de monter à la tribune » notait Olympe de Gouges pour montrer que le politique est un domaine qui semble être réservé à l'homme, à outrage. A cet effet, le lien entre pouvoir et féminité ne saurait être naturel et la question de la présence des femmes dans l'espace du politique en particulier est un défi global auquel l'humanité continue à faire face. Comme dans le reste du monde et au Burkina-Faso, le Sénégal connaît une pluralité de mouvements féminins mais aussi féministes¹²⁰ œuvrant pour l'avancée des droits du « deuxième sexe ¹²¹» et notamment, leur ascendance politique. Seulement, il existe parfois des confusions et des contradictions entre les mouvements féministes et les mouvements féminins qui utilisent des moyens différents pour défendre leurs droits et promouvoir plus de justice sociale.

Les mouvements féminins expriment la prise de conscience qui s'agit de considérer entièrement les femmes en leur réservant une place au développement. Quant aux mouvements féministes, à l'image de « Yeewu yeewi », ils ont une posture politique, exercent un rôle d'organe stratégique, de théorisation et de réflexion philosophique afin de comprendre la nature des inégalités homme-femme et y remédier. Dès lors, à travers leurs discours, les féministes peuvent bouleverser l'ordre sociétal, rebuter, parfois heurter la morale, d'où les critiques caustiques portées à l'encontre de leurs mouvements. Et l'opinion ne s'arrête pas sur les spécificités, la pluralité des discours et les genèses des féminismes.

Au Sénégal, là où les Burkinabé, dans leur majorité, adoptent la posture de mouvements féminins, refusant de s'approprier un quelconque féminisme, certaines associations de femmes « assument pleinement leur statut sans pourtant agir en conséquence. Est-ce maintenant, un phénomène de mode pour pouvoir se vendre professionnellement ? Va savoir ! Les pionnières du mouvement agissaient avec conviction, s'engageaient dans la recherche, pour que les femmes soient nommables et éligibles naturellement à tous les postes politiques existants. De plus en plus, nous faisons face à des mouvements hétéroclites, composés de femmes qui agissent individuellement et se mettent en avant sur les réseaux sociaux sans pour autant comprendre les vrais enjeux féministes¹²² » D'un autre côté une jeune féministe du XXI^e siècle, nous fait observer que :

« Les premières féministes ont raté le coche avec la relève. Elles sont restées longtemps, dans leur tour d'ivoire et ont fini par s'éteindre à défaut de faire appel au renouvellement... De ce fait, de farouches féministes se défont de cette étiquette, jugée trop lourde à porter. Cette posture arrange-t-elle finalement les femmes ? Je ne pense pas. Mais en même temps, nous autres féministes assumées, avons des problèmes de cohérence dans nos idées. On reste sur la violence, le viol et on oublie trop souvent qu'il faut des femmes dans les sphères de décision, comme ministre, députée, chef d'État, élue locale pour mieux faire bouger les choses. Il faut plus que ça.¹²³»

Outre les problèmes de discours et d'étiquette, se pose, dès lors, une difficulté majeure : un choc générationnel. Les premières générations et la jeune ont du mal à se trouver et à faire converger leurs idées et actions. En réalité, la plupart de nos entretiens au Sénégal font ressortir

120 DIOP Fatou « Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : l'intérêt de l'analyse du genre ». Africa Development, Vol. XXIII, n° 3 & 4, Dakar, 1998, p.121 à 133.

121 En référence à l'essai existentialiste de Simone de Beauvoir paru en 1949 et revenant de manière philosophique, phénoménologique sur la condition des femmes due doublement à leur déresponsabilisation et au sexisme des hommes.

122 Entretien avec Mme Fall, R., féministe activiste des années 1990, réalisé le 8 août 2020

123 Entretien avec Mme Diagne A, féministe-activiste, membre de plusieurs associations nationales et internationales féministes, réalisé le 9 août 2020

un réel dynamisme des mouvements féminins comme féministes (moins représentatifs) dans la sensibilisation à la participation politique des femmes. Malgré tout, d'importants efforts restent à faire en termes de cohésion entre les mouvements, d'objectifs et de cibles.

Par ailleurs, dans le politique, il y a un certain acquiescement de la domination masculine de la part des femmes, tel l'esclave « de salon » affranchi et qui peine à sortir de la servitude. Lors d'un *focus group*,¹²⁴ des femmes évoluant dans des groupements économiques majoritairement se sont penchées vers une incapacité pour une femme d'être chef d'État pour des raisons sociales voire sociétales. De même, lors du vote de la loi sur la parité en 2010 à l'Assemblée nationale, d'un côté, des acteurs politiques s'y étaient opposés pour une raison principale avancée par l'homme politique est avocat Maître El Hadj Diouf : « *la parité est un danger, même pour les femmes. Parce que les femmes les plus méritantes sont absentes des listes*¹²⁵. »

D'un point de vue cognitif, des femmes intellectuelles avançaient l'argument du faible niveau d'instruction des candidates susceptibles d'être inscrites sur les listes. Ce qui ferait, en sus, entrave aux compétences requises pour constituer une Assemblée nationale digne de ce nom. La loi fut finalement votée dans un climat de contestation puis promulguée le 28 mai 2010. Le Sénégal se retrouve avec pas moins de 42% de femmes députées ; ce qui représente une grande avancée, numériquement parlant. Est-ce à dire pour autant que la chambre basse ait gagné en dynamisme et en hardiesse ? La présence des femmes dans l'hémicycle change-t-elle qualitativement le fonctionnement de celui-ci ? En l'absence d'étude portant sur ce sujet, les entretiens n'ont pu en dire davantage.

Les contradictions sociétales de la sous-représentation en politique : la femme vectrice de développement ou force mobilisatrice

D'un côté, avec l'arrivée de Soundjata Keita au pouvoir, les femmes du royaume du Mandé ont joué différents rôles dans le domaine politique, raison pour laquelle, il chercha à les protéger par tous les moyens. D'un autre côté, Dr Gueye nous rappela que « les femmes sont dans le pouvoir sans y être. L'histoire de nos royaumes montrent que les femmes sans généralement être les chefs, arrivent à mener un époux, un fils ou un neveu au pouvoir. C'est le cas de Ngoné Latyr Fall¹²⁶ ou encore de Yacine Boubou¹²⁷ dans le Cayor. Qu'on les y invite ou pas, aucune société ne réussira à se défaire du pouvoir des femmes pour évoluer. Elles doivent plus qu'influencer, être amenées à détenir le pouvoir et à diriger avec les hommes de manière naturelle.

Paradoxalement, le Sénégal d'après la colonisation, avec sa réputation de vitrine démocratique en Afrique de l'Ouest et malgré sa loi sur la parité, a mis du temps à placer le sexe féminin au centre de son jeu politique. Il a fallu attendre l'année 1963, pour avoir une députée, Madame Caroline Faye Diop qui fut nommée aussi première femme ministre en 1978 avec Madame Maimouna Kane. Pourtant, elles ont toujours été les principales actrices des campagnes électorales à travers le Sénégal du régime de Senghor à celui de Macky Sall depuis 2012. Font-elles que mobiliser pour les hommes leaders ? Que faire de leur capacité à régenter une équipe politique ?

124 Focus Group effectué avec des femmes d'un groupement d'intérêt économique, le 7 février 2020 à Dakar.

125 Propos extrait de l'intervention du député lors du vote de loi le 28 mai 2010.

126 Mère de Birima Fall et de Lat Dior Diop, tous les deux Damel du Cayor. Elle réussit à imposer son deuxième fils Lat-Dior, un Diop à la tête du pouvoir qui jusqu'ici était réservée aux Fall

127 Mère de Biram Yacine Boubou, Damel du Cayor au 17^e siècle, elle fit de son fils un Damel en échange de sa vie. Elle signe un pacte avec son mari qui devait impérativement sacrifier une de ses épouses pour se maintenir au pouvoir. Elle accepta de mourir à la condition que son fils succéda à son père. Ce qui fut fait.

La grande révolution de 1983 au Burkina avec l'émancipation pratique

Partant de la logique du cadre hybride fixé au départ avec un panaché du constructivisme social et des SOP, Sankara a-t-il tiré un enseignement du constat d'échec énoncé par Mirabeau en pleine tourmente révolutionnaire : « Tant que les femmes ne s'en mêlent pas, il n'y a pas de véritable révolution¹²⁸ » ? En effet, de 1958 à 1982 la Haute-Volta n'a connu que peu de ministres femmes. Leur condition dans le processus de prise de décision politique était restée très marginale jusqu'à la « Révolution démocratique et populaire » de 1983. Le capitaine Sankara a très tôt compris dans sa révolution de 1983 influencé par son penchant marxiste-léniniste. Il note d'ailleurs à ce propos « nous devons assurément au matérialisme dialectique d'avoir projeté sur les problèmes de la condition féminine la lumière la plus forte, celle qui nous permet de cerner le problème de l'exploitation de la femme à l'intérieur d'un système généralisé d'exploitation¹²⁹ ». Pendant quatre années, il a fait l'apologie de la femme dans la « gestion de la cité ». Loin de se fier aux textes et à la tradition postcoloniale, il a su bouleverser en mettant à exécution des convictions politiques « féministes » et révolutionnaires.

Antérieurement à cet avènement, il était rare qu'une femme prenne la parole dans les réunions publiques. Le 4 août 1983, le capitaine Sankara arrive au pouvoir par le truchement d'un coup d'État qui n'était pas inconnu dans le pays. Quelques mois plus tard, à travers un discours symbolique il rappelle « *Notre révolution intéresse tous les opprimés, tous ceux qui sont exploités dans la société actuelle. Elle intéresse par conséquent la femme, car le fondement de sa domination par l'homme se trouve dans le système d'organisation de la vie politique et économique de la société. La révolution en changeant l'ordre social qui opprime la femme, crée les conditions pour son émancipation véritable*¹³⁰ »

Ce discours fut traduit en actes avec d'importantes innovations sur l'émancipation des femmes et cela s'est poursuivi : interdiction du mariage forcé et du lévirat¹³¹ forcé, accès des femmes à la politique...¹³². Pour le gouvernement Sankara cette manumission n'était guère une ardeur d'humanisme. Il était plus que temps que les sociétés prennent en compte que la « *femme portait en elle l'autre moitié du ciel*.¹³³ » Pendant les quatre années à la tête du pays des « Hommes intègres », le jeune capitaine cherche à déterminer une image positive de la femme en tant qu'agent dynamique et créatif du développement politique, économique et social et il fut aidé par une presse de propagande politique.

Plus qu'une véhémence mobilisatrice, Thomas Sankara mettait en exergue la capacité des femmes à être multitâches. Il favorisa l'ouverture de garderie populaire et de crèche en milieu rural ; ce qui permet aux mères de se former, de s'alphabétiser, de travailler dans divers milieux mais surtout d'avoir un rapport autre avec la société que celle seule de l'image de l'Africaine, mère. Au-delà de la maman et de l'épouse, le tribun politique qu'était le révolutionnaire était pour que les femmes deviennent des décideurs, des managers, des médecins, des militaires, de manière éclatante, sans népotisme ni discrimination aucun. Quelques mois avant son assassinat, le 8 mars 1987, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme, qui ne devait pas être que festive, il prononça un discours intitulé « la libération de la femme, une exigence

128 Assertion de Mirabeau, Premier président de l'Assemblée constituante, il fut surnommé la troche de Provence du fait de ses idées révolutionnaires.

129 GAKUNZI, David, op.cit. p. 223

130 GAKUNZI, David, Thomas SANKARA, « Oser inventer », la parole de SANKARA (1983-1987), New-York et Paris, Pachfinder et l'Harmattan, pp.63-66, 1991

131 Le lévirat est une pratique culturelle qui consiste à donner une veuve en héritage à une autre personne, ou à forcer une veuve ou une sœur à épouser son beau-frère ou un autre parent (www.endvawnow.org/fr/articles/621-définition-des-autres-formes-de-mariages-forces-lepouse-heritee-le-levirat-et-le-sororat-.html).

132 Gakunzi David., op.cit., p. 223

133 Discours le 8 mars 1987 du capitaine Thomas Isidore Sankara

du futur¹³⁴» dans lequel, il employa 309 fois le mot femme contre 111 fois celui d'homme. A cela s'ajoutent les pronoms qui se substituent au substantif « femme (s) » tels que « elle (s) » (51 fois) et « vous » (45 fois). « Ce discours fut l'un des meilleurs si ce n'est le meilleur du capitaine¹³⁵ » d'après Mme V. Koné, chargée des affaires économiques.

Par conséquent, avec la volonté d'un homme, un leader, le Burkina Faso réussit pendant plus de trois années à faire évoluer le statut de la femme dans toutes les sphères, y compris celle de la politique qui lui a été pendant longtemps fermée. Le travail entrepris, permit à de nombreuses femmes de tous les milieux sociaux, de se dire que c'était possible mais aussi, de se conscientiser sur leurs droits et devoirs de participer au développement du Burkina. Des associations féminines se sont formées à flots, en cette période avec différents objectifs parmi lesquels : « le refus du statut de dominé, qui se plairait dans sa situation¹³⁶ » Du côté, du Sénégal, la condition restait bigarrée. En dépit des efforts consentis, le second rôle en politique est encore voué à la femme.

La prégnance du confinement dans des fonctions d'« animation » en politique au Sénégal

Chez Senghor comme partout dans le monde, l'image des hommes actifs sur un terrain, encouragés par des jeunes femmes supporters, des *pom-pom girls*¹³⁷ est bien connue dans le monde du sport. Ramenée sur le champ politique, en période de campagnes électorales, de visites de leaders ou même lors de la célébration d'une journée spéciale, les femmes sont souvent habillées uniformément afin de se faire entendre et faire preuve de mobilisation¹³⁸. Mais ne savent-elles faire que rassembler ? Cette représentation doit-elle perdurer aussi bien sur le plan sportif que politique ? Il est clair que la division sexuée des rôles confinant les femmes dans une tour privée, s'occupant de tâches ménagères dans l'obéissance et la résignation pendant que les hommes reçoivent une éducation, se forment et occupent essentiellement l'espace public, ne risque pas de changer drastiquement, les choses.

En revanche, au niveau mondial¹³⁹, africain¹⁴⁰et sénégalais¹⁴¹, il est fait état de plusieurs textes de lois, d'adoption de conventions internationales devant inverser la tendance afin que les femmes soient au premier plan en politique au même titre que les hommes. Ces actions apportent des changements qui font face à des contraintes socio-culturelles, institutionnelles et structurelles dont les partis politiques qui accueillent parfois autant d'hommes que de femmes. Or, leur faiblesse numérique au sein des organes de décisions y est plus que parlante.

Nos entretiens menés auprès des femmes membres de partis et/ou de mouvements révèlent que cette infériorité ne semble pas poser de problème aux femmes elles-mêmes. Madame Touré, membre du bureau politique d'un parti de l'opposition, nous fera noter que « *vu les horaires des réunions, le temps que requiert les travaux au sein des organe de décision des partis, il est difficile pour une femme mariée de mener une carrière politique sans avoir des soucis au sein de son ménage. Raison pour*

134 GAKUNZI, David, op.cit., pp. 221-245

135 Entretien avec Mme Koné, V. Le 8 juillet 2020 sur Zoom

136 CORCUFF, Philippe, *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel*, Armand Colin, séries : « 128 », 3e Ed., 2017, 127.p

137 On les appelle aussi des meneuses de claques qui grâce à des chants, des acrobaties encourage les hommes sur le terrain sportif.

138 En référence aux SOP et au constructivisme social, le Sénégal se présente comme un terrain ouvert à la mobilisation de femmes. A l'opposé, socialement ces femmes doivent rentrer dans la cas mobilisatrice, supportrice avec un rôle second.

139 Les premières conférences mondiales sur le statut de la femme depuis Mexico en 1975, suivie de Copenhague, Nairobi et le féminisme mondial, Beijing...

140 La Convention de Maputo

141 La loi sur la parité élective et semi-élective de 2010 ;

laquelle, les femmes évitent de participer à ces travaux pour avoir une vie sociale stable¹⁴². » Elle rajoute que « culturellement, il est mal vu qu'une femme rentre tard le soir ou voyage en permanence avec des hommes, ce qui fait que beaucoup d'entre nous, restons au stade membres simples et lorsque nous avons une journée libre, nous en profitons pour participer aux activités d'animations du parti... ».

Malgré les efforts consentis à tous les niveaux, la participation politique des Sénégalaises tant en termes de présence que de position fait face à plusieurs ilés sociaux endogènes. Au vu, du niveau d'étude qui reste encore plus élevé chez les hommes, les femmes s'interdisent elles-mêmes d'occuper certains postes stratégiques au sein des partis politiques. De plus, elles préfèrent se gratifier du rôle « jigeenu çamiñam¹⁴³», ce qui fait d'elles des protectrices acharnées tout en bénéficiant de certains privilèges, mais aussi et surtout s'occupant de la mobilisation et de la gestion du comportement et de l'attitude des foules pour produire l'effet que décrivait Gustave le Bon « par le fait seul que les individus sont transformés en foule ils possèdent une sorte d'âme collective qui les fait sentir, penser et agir d'une façon tout à fait différente de celle dont sentirait, penserait, agirait chacun d'eux isolément ¹⁴⁴»

De ce point de vue, tout laisse à penser que la femme sénégalaise se plairait dans son rôle d'animation au sein des partis politiques, ce qui ne lui permet pas forcément d'avoir une prestigieuse place dans le jeu politique. Elle ne va pas au pouvoir, elle porte un candidat au pouvoir, tel que l'atteste les propos de Mme Fagaye Diop, militante du Parti Démocratique Sénégalais (PDS), attirant l'attention de leur leader Me Wade sur le rôle des femmes dans le processus électoral : « Majoritaires dans la société et dans les partis politiques, notre choix sera très déterminant lors des élections de 2012 et nous, les femmes libérales derrière Modibo DIOP ne seront pas en reste et jouerons pleinement notre partition. Nous demandons ainsi, au frère secrétaire général national Me WADE d'ouvrir les yeux sur les agissements de ses collaborateurs qui ne lui disent pas la vérité sur les réalités du terrain. Nous mobilisons et portons les candidats au pouvoir¹⁴⁵. »



Photo prise en 2012 l'organe de presse *Leral*, lors du rassemblement précité, de soutien à Monsieur M. Diop du Parti Démocratique Sénégalais de Me Abdoulaye Wade

La grande difficulté de l'analyse comparative, selon E.-W. Kelley, consiste à savoir quelle comparaison faire et pour quelle raison.¹⁴⁶ En conséquence, dans cette étude il est question d'une comparaison binaire entre les cas burkinabé et sénégalais quant aux liens existants entre la femme et le domaine du politique et les controverses qui en résultent à partir d'une analyse

142 Entretien avec Madame Touré, R., le 18 juin 2020

143 Dans les sociétés wolofs, il est souvent fait usage de ces notions pour représenter une relation que peuvent avoir un homme et une femme sa rapprochant de la fraternité avec ou sans lien de sang.

144 LE BON, Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, Presses universitaires de France, (1^{ère}.1895) p.130

145 Madame Fagaye DIOP, est membre du PDS, elle se prononce lors du meeting de son parti pour investir candidats aux élections législatives de juillet 2012.

146 Kelley "Universal needs: An inductive framework for comparative policy analysis", in Ashford (D.-E.) (ed.), *Comparing public policies. New concepts and methods*, Beverly Hills, London, Sage Publications, 1978, p. 131.

sociohistorique. Et celle-ci nous a menée vers des chambardements intrinsèques au construit social devenant un *habitus*, de part et d'autre.

Assurément, la femme africaine n'était pas totalement absente de l'appareil politique en général. Paradoxalement, en interne et selon les peuples, il a pu subsister quelques différences. Au moment où dans certaines sociétés, les femmes étaient au pouvoir et à la tête de puissantes armées¹⁴⁷, dans d'autres elles s'affairaient à des activités économiques¹⁴⁸. Cependant, quoiqu'il en soit, arrivées à un certain âge leurs avis symbolisant l'expérience et l'esprit de prophétie prédominaient sur tous les autres¹⁴⁹.

En tout état de cause, avec d'un côté, les contacts avec l'Occident par le biais de la colonisation et de la « tentative » de l'Europe de « civiliser », d'évangéliser les peuples « barbares », et d'un autre les traites Arabo-berbères¹⁵⁰ ayant occasionné l'islamisation des noirs d'Afrique, le rôle de la femme connaît un rapetissement significatif. Elle se voit désormais, débusquée de nombreux domaines dont celui du politique. Dans l'un et dans l'autre pays étudiés (Burkina-Faso et Sénégal), le chemin est encore long pour que les femmes soient communément acceptées en politique en termes de SOP et dans les meilleures positions possibles. Ainsi, le relève Mme L.C, « ...nous autres Sénégalais, baignons dans la contradiction, malgré tous les efforts pour baliser le glèbe politique aux femmes- je parie que même vous qui avez la trentaine-vos petits-enfants ne verront pas une femme présidente de la République du Sénégal¹⁵¹. »

Que faire donc des instruments juridiques et politiques mis en place au Burkina, au Sénégal et sur le plan international devant permettre aux femmes de faire du champ politique le leur ? Les résultats de cette étude montrent des contradictions à foison, relevées tout au long du travail de terrain. Seules quelques femmes veulent tant une présence qu'une position estimable en politique. Et peu d'entre elles osent franchir le cap. Elles craignent d'être rattrapées par les réalités sociales : heurts au sein des ménages, renvoi d'une mauvaise image, d'une femme libre voire épicurienne, etc. Au sein des partis politiques sénégalais, au, selon qu'elles aient un niveau d'instruction élevé, moyen ou déficient, elles incarnent toujours « le folklore », la massification et le spectacle. Quelques rares femmes se démarquent de cette position.

A rebours, d'autres barrières s'opposent à elles comme le flagrant phallocentrisme de leurs « frères de partis » qui ont tendance à s'offusquer de passer pour le « second d'une femme¹⁵² ». Madame S. F. nous dira que d'après ses vingt années d'expérience en politique au Sénégal, « une femme doit nécessairement allier le niveau d'étude élevé, les bonnes mœurs, la reconnaissance sociale et

147 On peut en citer certaines notamment représentées en photo au Musée des civilisations noires au Sénégal :

Al Kahina, reine à la tête d'une armée Magrétine au XIVe siècle

Iyioba IDIA, reine et résistante du Bénin au XVIe siècle

Anne Zingha du Zaïre et de l'Angola, reine et résistante ayant combattu les armées portugaises au XVIe siècle

Amina De Zaria, Reine et conquérante, de l'Ouest du Soudan jusqu'en Égypte,

Ndatté Yallah Mbodj, Reine et conquérante qui s'est battu avec acharnement contre les colons et les Maures... la liste est longue.

148 BENSEDDIK, Nacéra. « *Manus lanis occupate...* ». Femmes et métiers en Afrique. In: *Antiquités africaines*, 45,2009. pp. 103-118.

149 Exemple du symbolique de la grande royale dans l'Aventure Ambigüe ou encore des prophétesses comme Kimpa Vita du Congo aux XVIIe- XVIIIe siècle. Ensuite comme le fait noter Hampathé BA « un vieillard qui meurt et une bibliothèque qui brûle ». Dans l'esprit, cette citation n'est pas exclusivement réservée aux hommes »

150 DELACAMPAGNE Christian, *Histoire de l'esclavage. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Le livre de poche, 2002, p. 37.

151 Entretien organisé le 8 avril 2020 sur Zoom, avec Mme L. C., actrice politique, membre du Directoire d'un parti sénégalais de gauche.

152 Expression lâchée par une militante lors d'un focus-group avec des femmes d'un parti politique sénégalais de la mouvance présidentielle actuelle, le 22 septembre 2020

*l'opulence pour pouvoir diriger un parti ou faire partie du directoire au même titre que les hommes...*¹⁵³ » Pour les Burkinabé, la réalité est quelque peu différente. Avec un refus d'emblée du qualificatif féministe politique, toutes celles avec qui nous sommes entretenues, semblent être déterminées à diriger au même titre que les hommes. Elles se focalisent moins sur les adversités que sur les possibilités qu'elles ont à se donner pour franchir le pas de « l'occupation assumée du terrain politique¹⁵⁴ ». Leurs obstacles se situeraient davantage vers l'*ego* masculin qui a encore du mal manifestement à se départir du mode de fonctionnement patriarcal des partis, auquel il faut ajouter l'adynamisme niveau éducatif et financier des femmes.

A partir de cette analyse socio-historique du lien entre la femme Burkinabé et Sénégalaise et le domaine du politique en termes de positionnement dans le passé et de présence actuelle, il est à remarquer une pléthore de prénotions qui se situeraient de part et d'autre des deux États. Seulement, il en ressort qu'il est plus de la volonté politique d'un homme¹⁵⁵ que des décisions juridiques démocratiques¹⁵⁶ prises souvent loin des réalités sociologiques, internes et propres à chaque État. Les logiques présentes et positionnelles Sénégalaises comme des Burkinabé, contrairement aux conclusions de nombreuses études ne découlent pas principalement des religions ou des traditions¹⁵⁷ mais plutôt principalement du statut d'anciennes colonies se référant au modèle pays colonisateur¹⁵⁸. En termes d'axiomes théoriques, constructivistes l'hybridation due à l'imposition voire la greffe de l'appareil étatique qui va de soi avec une certaine culture politique, juridique excluait de fait, les femmes du jeu politique dans la mesure où elles n'étaient prioritaires dans le système éducatif. Concernant l'aspect historique, le Sénégal comme le Burkina Faso ont vu des femmes s'imposer, s'immiscer dans la gestion de la cité même en termes de monopole militaire au sein des royaumes comme pouvoir politique. Au-delà des reines guerrières du Cayor, du Walo, il y a eu les amazones de Béhanzin dans le Dahomey. Difficile d'affirmer ou de lier radicalement l'histoire à la participation des femmes en politiques au-delà de toute considération historique, culturelle même traditionnelle, de l'intérêt des organisations internationales tourné vers la résilience, l'empowerment, le leadership ...entre autres concepts « buzz words », la volonté politique est plus que déterminant dans l'inclusion des femmes dans le politique. En effet, après avoir relevé les efforts notés lors de la présidence de Sankara cet eux du Président Wade avec la loi sur la parité (qui n'est pas totalement appliquée), il est à relever que l'action publique traduit par une volonté politique conduit forcément à une logique transformationnelle. Ce manque de détermination se fait ressentir aussi bien au Burkina Faso qu'au Sénégal malgré la parité dans les fonctions électives et semi-électives. Par exemple lors des locales de janvier 2022 suivies des législatives la parité revenait comme un motif de non-recevabilité des listes candidats (manque de volonté des partis politiques).

Du côté des femmes, que les combats soient féminins ou féministes, l'accès à leur pouvoir peut être accompagné d'une instruction et d'une capacitation promouvant indubitablement, la méritocratie. Ce qui viendra résoudre les difficultés rencontrées avec la mise en place des quotas assouplis lors des dernières élections locales¹⁵⁹ au Burkina-Faso ou encore la parité non effective dans certaines communes au Sénégal. Parallèlement à l'engagement des femmes du Burkina et

153 Entretien avec M. S, le 9 juillet 2020 à son domicile sis à Dakar.

154 Entretien accordé par la députée L. T, qui n'a cessé de déplorer la faible présence des femmes à l'Assemblée nationale avec un taux de 14%, 18 femmes sur 127 députés, pourcentage en deçà de celui recommandé par les textes 30%.

155 Exemple de la révolution de 1983 avec un Sankara déterminé à ouvrir les voies du politique et de l'éducation aux femmes.

156 Adoption de lois, de conventions, protocoles et autres textes nationaux, internationaux et régionaux.

157 DJIBO Hadiza, *La participation des femmes africaines à la vie politique*, op.cit, p.135

158 Les Françaises n'ont eu le droit de vote qu'assez tardivement en 1944 et n'ont pu passer à l'acte que près d'un an plus tard en 1945.

159 Les dernières locales dataient de 2016

du Sénégal, il faut, *in fine*, une dynamique sociétale agréant la participation politique des femmes sans anicroche et, au-delà, une prise de conscience collective confortant le vivre-ensemble africain au sein des nations ; car en politique, homme et femme devraient se valoir.

Bibliographie

- ADLER, Alfred, (2007) « Initiation, royauté et féminité en Afrique noire. En deçà ou au-delà de la différence des sexes : logique politique ou logique initiatique ? », L'Homme 3(183). <https://doi.org/10.4000/lhomme.9181>
- AMADIUME, Ifi, (1987), *Male Daughters, Female Husbands. (Gender and Sex in an African Society*, Zed Press, London.
- AMSELLE, Jean-Loup (2011) « L'Afrique a-t-elle « inventé » les droits de l'homme ? », *Syllabus Review*, 2 (3).
- BACHOFEN, Johan Jakob, (1996), *Le droit maternel : Recherche sur la gynécocratie de l'antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, Traduit de l'Allemand par Etienne Barilier. Lausanne, Ed : L'Âge d'homme, In : *Les Cahiers du GRIF, Hors-Sérien°2. Âmes fortes, esprits libres*. pp. 198-199.
- BACHOFEN, Joharin. J., (1948) *Das Mutterrecht. Eine Untersuchung uber die Gynaiko- kratie der alten Welt nach ihrer religiösen und rechtlichen Natur*, Stuttgart 186 *Gesammelte Werke*, vol. II et III, ed. p. Karl Meuli, Basel.
- BENSEDDIK, Nacéra (2009), « *Manus lanis occupate...* ». Femmes et métiers en Afrique. In: *Antiquités africaines*, 45, pp. 103-118. <https://doi.org/10.3406/antaf.2009.1492>
- BLAIS, Mireille, MARTINEAU, Stéphane (2006) « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, 26, p.3. <https://doi.org/10.7202/1085369ar>
- BONNET, Margaux (2013), « Les femmes du monde arabe et musulman : à l'Est, du nouveau ? », *Les Cahiers de l'Orient*, vol. 109, no. 1. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.109.0099>
- BOURDIEU, Pierre, (1990), *La domination masculine*, in : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, Masculin/féminin-2. pp. 2-31. <https://doi.org/10.3917/arss.p1990.84n1.0002>
- BOURDIEU, Pierre, *le Sens pratique*, Les Éditions de Minuit, 1980, 500 p.
- COHEN, Antonin, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.) (2009), *Nouveau manuel de science politique*, La Découvert, coll. « Grands Repères.
- COLLIN, Françoise, (1995) « La raison polyglotte ou pour sortir de la logique des contraires ». In *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, avec la coll. de Ephesia (groupe) et de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, p. 669 - 677, La Découvert. <https://doi.org/10.3917/dec.ephes.1995.01.0669>
- COMBESSIE, Jean-Claude, (2007), *La méthode en sociologie*, Ed. La Découverte, Paris. <https://doi.org/10.3917/dec.combe.2007.01>
- CORCUFF, Philippe, (2017), *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel*, Armand Colin, séries : « 128 », 3e Ed., 127.p
- DELACAMPAGNE Christian (2002), *Histoire de l'esclavage. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Le livre de poche.
- DESCARRIES, Francine, (1983), *L'école rose... et les cols roses. La reproduction de la division sociale des sexes*. Montréal : Éditions coopératives, Albert Saint-Martin et Centrale de l'enseignement du Québec, 128 p.
- DIOP, Cheikh. A., (1982), *L'Unité culturelle de l'Afrique noire : Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'antiquité classique*, Ed. Présence Africaine, Coll. Poche, 2e édition, p. 220.
- DIOP, Fatou (1998) « Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : l'intérêt de l'analyse du genre ». *Africa Development*, Vol. XXIII, n° 3 & 4, Dakar, p.121 à 133.
- DIOP, Thierno, (2021), *Démocratie et Droit de l'Homme. Nouveaux pièges pour l'Afrique*, Ed. L'Harmattan, p.160,
- DJIBO, Hadiza, (2001) *La participation des femmes africaines à la vie politique. Les exemples du Sénégal et du Niger*. Ed., L'Harmattan, Coll. Sociétés africaines et diaspora, p.424.

- DOGAN Mattei, PELASSY, Dominique, (1982) *La sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 218 p.
- DUBY G. et PERROT M., (1992) « Femmes et histoire » sous la direction, Plon Paris La Sorbonne, 13-14
- ELIAS, Norbert, (2003) *La civilisation des mœurs*, Ed. Pocket, Coll. Poche, p. 512.
- EVANS-PRITCHARD, Edward, E., (1973), "Some Notes on Zande Sex Habits" *American Anthropologist*, vol, 75, n° 1, pp.171-175. <https://doi.org/10.1525/aa.1973.75.1.02a00100>
- FALL, Rokhaya, (1974) « Femmes et pouvoir dans les sociétés nord sénégalaises », communication présentée à l'atelier Héritages historiques et processus de démocratisation en Afrique, Bamako, 26-29.
- FAVRE, Pierre, (2005) *Comprendre le monde pour le changer*, Paris, Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.favre.2005.01>
- FILLIEULE, Olivier, et Lilian Mathieu (2020), « Structure des opportunités politiques », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2e édition mise à jour et augmentée. Presses de Sciences Po, pp. 573-580. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0573>
- FIRESTONE, Shulamith, (1970), *La dialectique du sexe : Le dossier de la révolution féministe*. Trad. de l'Américain par Sylvia Glead. Paris : Stock, p. 306.
- FROIDEVAUX-METTERIE, Camille, (2015), *La Révolution du féminin*, Paris, Gallimard, Coll. Bibliothèque des Science humaines, p.384
- GAKUNZI, David, (1991) Thomas SANKARA, « Oser inventer », la parole de SANKARA (1983-1987), New-York et Paris, Pachfinder et l'Harmattan, pp.63-66.
- GOERG, Odile, (2005), « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio* n° 6, 1997, Femme d'Afrique. <https://doi.org/10.4000/clio.378>
- HAMEL, Jacques, (1998) Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie : quelques notes et rappels, *Cahiers internationaux de sociologie*, p.128
- HEINICH Nathalie, (2006) « La sociologie à l'épreuve des valeurs », *Cahiers internationaux de sociologie*. <https://doi.org/10.3917/cis.121.0287>
- ILBOUDO, Monique, (2020), « Démocratie, droits et libertés au Burkina Faso ». 2020.
- IRIGARA Y, Luce, (1977), *Ce sexe qui n'en est pas un*. Ed. Minuit, 217 p.
- LIAUZU, Claude, (2004), *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Colin, p. 198
- LIDDINGTON, Jill, NORRIS, Jill, (2018), *Histoire des suffragettes radicales : Le combat oublié des ouvrières du nord de l'Angleterre*, Libertalia, coll. « Ceux d'en bas », 551 p.
- LUMUMBA- ASSIE, N'Dri Th., (1996), *Les Africaines dans la politique : femme baoulé de Côte-d'Ivoire*. Paris, L'Harmattan, 206 p.
- MAALOUF, Amin (1998) « Les Identités meurtrières » Paris, Grasset.
- Mbodj, Mamadou, « The Abolition of Slavery in Senegal, 1820-1890: Crisis or the Rise of a New Entrepreneurial Class ? », in Klein M. (ed), *Breaking the Chains*, Univ. Of Wisconsin Press, 1993, 222p., pp. 197-211
- MBOW Penda, (1999) « Hommes et Femmes entre sphères publique et privée » *Bulletin du CODESRIA*, Dakar, 1 et 2 ;
- MCADAM, Doug., TARROW, Sydney et TILLY, Charles., (2001), *Dynamics of contention*. Cambridge University Press. 387 p. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511805431>
- MEDEVIELLE, Geneviève, (2008), « La difficile question de l'universalité des droits de l'homme », *Transversalités*, vol. 107, no. 3, pp. 69-91. <https://doi.org/10.3917/trans.107.0069>
- NGOM, Saliou, (2021), *Femmes et politiques au Sénégal. Les dynamiques imbriquées d'inclusion-exclusion de l'indépendance à nos jours*, Ed., l'Harmattan, Coll., Études africaines.
- PUTNAM Hilary, (1984) « The Craving for Objectivity », *New Literary History*. <https://doi.org/10.2307/468853>
- RADCLIFFE-BROWN, L. A.R, FORDE, Daryll, (1954), *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, In : *Population*, 9^e année, n°2, p. 363. <https://doi.org/10.2307/1525078>
- SARR, Fatou Sow, (1998), *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoir*, Paris, l'Harmattan.
- SEN Amartya, 1999, *Development as freedom*, Oxford et New York, Oxford University Press.

- SOULÉ Bastien, (2008), Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Recherches qualitatives*, Vol. 27, pp. 127-140. <https://doi.org/10.7202/1085359ar>
- THIAM, Awa, (1978), anthropologue, femme politique et autrice de Parole aux négresses.
- TOURAINÉ, Alain., (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.
- WANLIN, Philippe (2007), « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels », *Recherche qualitative, Actes du colloque bilan et prospectives de la recherche qualitative, Hors-Série, n° 3*.
- WEBER, Max (1959), *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon.